Accueil Temps Libre

Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2014-2019

Commune de Jalhay



Province de Liège Arrondissement de Verviers



Administration communale de Jalhay

Route de la Fagne 46 4845 JALHAY

Eric Laurent, échevin de l'enseignement

TABLE DES MATIÈRES

Pages

<u>Chapitre 1</u> : Informations générales	
 A. Cadre légal B. Qu'est-ce qu'un programme CLE? C. Périodes concernées par l'accueil temps libre D. Objectifs du programme CLE E. Qu'est-ce que l'état des lieux? A quoi sert-il? F. Profil de la commune de Jalhay et remarques préliminaires G. Les acteurs de l'enfance sur la commune de Jalhay 1. Les établissements scolaires 2. Les milieux d'accueil et les clubs sportifs 3. Les mouvements de jeunesse 4. Les bibliothèques 5. L'Académie René Defossez 	4 à 11 4 4 5 5 5 5-6 7 à 11
Chapitre 2 : Besoins des familles révélés par l'état des lieux.	
A. Les accueils extrascolaires sur la commune de Jalhay 1. Potentiel d'activités 2. Plages horaires et coûts 3. Couverture spatiale et qualité des services 4. Taux d'encadrement et formation du personnel 5. Matériel et accessibilité 6. Locaux et information aux parents B. Les associations culturelles et sportives sur la commune de Jalhay C. 1. Potentiel d'accueil et d'activités 2. Coût et couverture spatiale 3. Information des parents	12 à 15 12 13 13 14 14 14-15
<u>Chapitre 3</u> : Les objectifs prioritaires du programme CLE	
 Soutenir, coordonner et améliorer l'offre d'accueil existante. Augmenter la qualité de l'accueil. Développer un service d'aide aux devoirs de qualité au sein des accueils extrascolaires. Créer un accueil lors des conférences pédagogiques. Développer des partenariats. 	18 à 23 19 19 à 20 20 20 20 20
6. Augmenter l'information aux parents.	21

Chapitre 4 : Modalités de collaboration entre les opérateurs

21

Chapitre 5 : Les modalités d'informations aux usagers potentiels

22

<u>Chapitre 6</u> : Modalités de répartition des moyens communaux affectés au secteur de l'accueil temps libre

22 et 23

Chapitre 7 : Les opérateurs d'accueil qui participent au Programme CLE

23

ANNEXES

- Annexe 1 : Projet d'accueil des accueils extrascolaires des écoles communales de Jalhay et Sart, avec les implantations de Tiège et Solwaster.
 - → Pages 24 à 42
- Annexe 2 : Tableau des opérateurs du programme CLE.
 - **→** Page 43
- <u>Annexe 3</u>: Tableau des formations des accueillantes des accueils extrascolaires des écoles communales de la commune de Jalhay.
 - → Page 44
- Annexe 4 : Etat des lieux résultats de l'enquête auprès des parents.
 - → Pages 45 à 57
- Annexe 5 : Etat de lieux résultats de l'enquête auprès des enfants.
 - → Pages 58 à 62

Chapitre 1 : Informations générales

A. Cadre légal

- 1) Décret du 3 juillet 2003 (communément appelé décret ATL) relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, modifié par :
 - O Le décret du 1^{er} juillet 2005 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale, d'enseignement supérieur, de promotion de la santé à l'école, de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, de l'aide à la jeunesse, d'éducation permanente et de fonds budgétaires.
 - O Le décret du 26 mars 2009 modifiant le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé O.N.E. et du décret du 3 juillet 2003 nommé ciavant.
- 2) Arrêté du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, modifié par :
 - O L'arrêté du 14 mai 2009 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 nommé ci-avant.
 - O L'arrêté du 14 mai 2009 modifiant diverses dispositions relatives à la petite enfance et visant à la reconnaissance du certificat de qualification d'Auxiliaire de l'Enfance.

B. Qu'est-ce qu'un programme CLE?

Le décret ATL explique que le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE) est un programme coordonné d'accueil de l'enfance mis en œuvre, sous l'égide de la Commune, et concerté au niveau local. Il vise le développement d'initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par l'état des lieux. Il concerne tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leurs temps libres.

C. <u>Périodes concernées par l'accueil temps libre</u>:

- le temps avant et après l'école (accueil extrascolaire).
- le mercredi après-midi.
- le week-end.
- les congés scolaires.

D. Objectifs du programme CLE:

Il a pour objectif:

• l'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leur rythme.

- la cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents dans un même lieu.
- la facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.
- la qualité de l'accueil.

E. Qu'est-ce que l'état des lieux ? A quoi sert-il ?

Le décret ATL vise à intégrer les structures d'accueil d'une manière coordonnée, à développer les structures d'accueil et à favoriser la création de synergies, au bénéfice des parents et des enfants.

Il confie au niveau de pouvoir le plus en prise avec la réalité de terrain, à savoir la Commune, la mission de coordonner l'offre d'accueil sur son territoire. Les communes constituent le pivot du dispositif.

La Commune qui adhère au décret ATL s'engage à jouer un rôle de coordination, à réunir une commission communale de l'accueil (CCA), à en assurer la présidence, à réaliser un état des lieux et à établir un ou des programmes de coordination locale pour l'enfance (CLE). L'état des lieux, est donc un relevé de l'offre d'accueil sur la commune de Jalhay ainsi que le relevé des besoins des familles (parents et enfants) en termes d'accueil en-dehors des temps scolaires. Il permet à la commune d'établir une analyse des besoins en matière d'accueil et de concevoir, sur cette base, un programme de coordination locale pour l'enfance (CLE).

F. <u>Profil de la commune de Jalhay - données préliminaires</u>

Nombre d'habitants au 23/10/2013 : 8.428 habitants. Voici quelques chiffres intéressants et indicatifs au niveau de la population jalhaytoise :

Taux (population de 15 à 64 ans)

d'activité (1) est de 72,1%
 d'emploi (2) est de 65,7%
 de chômage (3) est de 8,9%

- (1) Population active en % de la population.
- (2) Nb de personnes ayant un emploi en % de la population.
- (3) Nb de chômeurs demandeurs d'emploi inoccupés en % de la population active. *Chiffres de la SPI / Données au 31.05.2011*

Ces chiffres nous indiquent qu'une bonne partie des parents jalhaytois travaillent.

Le territoire géographique est de 107,9 km2 et est composé pour moitié de vastes étendues de forêts, de fagnes et de prairies. Une partie de la zone « frontière » longe la réserve naturelle des hautes fagnes. De ce côté de la commune, il y a très peu d'habitations. L'autre moitié est constituée de zones rurales et composée de petits hameaux et villages. Les deux principaux sont Sart et Jalhay.

- Sart a une série de petits villages autour de sa configuration : Solwaster, Nivezé et Tiège. Les villes limitrophes sont Francorchamps et Spa (5 km).
- Jalhay a également une série de petits villages autour de sa configuration : Surister, Herbiester, Charneux et Fouir. Jalhay se situe à la fois près de Verviers (10 km), Dolhain/Limbourg ainsi qu'Eupen.

Les transports en commun ne font pas de liaisons entre ces deux villages, il y a comme une scission géographique. Historiquement, ces deux villages constituaient des communes distinctes.

Par ailleurs, une partie des familles habitent en zones limitrophes près de villes à plus fortes densité que celles situées dans la zone territoriale jalhaytoise (Spa, Verviers, Dolhain, Eupen). Cela équivaut à plus ou moins 36 % des familles.

Au total, la commune compte **889 enfants de 2 ans ½ à 12 ans : 64 %** fréquentent les écoles de la commune (Jalhay, Sart, Tiège et Solwaster) et 36 % fréquentent des écoles hors commune.

Pour mieux comprendre les besoins des parents sur la commune de Jalhay, une enquête a été réalisée auprès des familles qui habitent la commune de Jalhay et qui ont un ou des enfants de 2 ans ½ à 12 ans. Au total, 699 questionnaires ont été diffusés.

Le réseau scolaire est constitué de 2 écoles communales avec 4 implantations (657 enfants au total en octobre 2013) :

- Jalhay avec 235 élèves.
- Sart avec 217 élèves.
- Tiège (rattachée à Sart) avec 149 élèves.
- Solwaster (rattachée à Sart) avec 56 élèves.

G. Les acteurs de l'enfance sur la commune de Jalhay

1. Les accueils extrascolaires des établissements scolaires

a) Ecole communale de Jalhay (primaire et maternelle)

Adresse: rue de la Fagne 12 à 4845 Jalhay

Téléphone: 087/29.26.60

E-mail: ec002251@adm.cfwb.be
Directrice: Mme Bernadette Brixhe.

b) Ecole communale de Sart - Implantation de Sart (primaire et maternelle)

Adresse: Arzeliers 1 à 4845 Sart

Téléphone: 087/47.54.89

E-mail : <u>ec002252@adm.cfwb.be</u> Directrice : Mme Nicole Grégoire

c) Ecole communale de Sart - Implantation de Solwaster (primaire et maternelle)

Adresse: Solwaster 14 à 4845 Jalhay

Téléphone: 087/47.42.73

E-mail : <u>ec002252@adm.cfwb.be</u> Directrice : Mme Nicole Grégoire

d) Ecole communale de Sart - Implantation de Tiège (primaire et maternelle)

Adresse: Tiège 81 à 4845 Jalhay

Téléphone: 087/47.47.80

E-mail : <u>ec002252@adm.cfwb.be</u> Directrice : Mme Nicole Grégoire

2. Les milieux d'accueil et clubs sportifs

a) L'ASBL "Atout Sens"

Adresse: rue François Michoël 206/A à 4845 Sart.

Téléphone : 0499/24.41.72

Site internet: www.atoutsens.be

Psychomotricienne : Laetitia Charlier, membre de l'Union Belge des Psychomotriciens

Francophone. 7

Bref descriptif : séances d'éducation psychomotrice en semaine et organisation d'un stage en juillet. Espace spécialement aménagé où l'enfant peut utiliser ses sens, expérimenter, se relaxer, créer, se repérer...

b) Club de Bushido Ki (Kendo-Aïkido-Judo-Iaïdo-Tessen et Tir à l'arc)

Adresse de l'activité : gymnase de l'école communale de Jalhay, rue de la Fagne 12 à 4845

Jalhay

Téléphone du responsable : 0496/92.43.47 E-mail : sebastien.decerf@hotmail.com

Professeur: Sébastien Decerf.

Club reconnu par la fédération Tokushima Budo Council International.

 $Bref \ descriptif: cours \ d'initiation \ au \ kendo, \ a\"ikido... \ les \ mardis \ et \ vendredis \ soir + 1 \ stage \ la$

1^{ère} semaine de juillet.

c) Club de Tennis de table de Jalhay

Personne de contact : Mme Denise Biemar, secrétaire.

Adresse de l'activité : école communale de Jalhay, rue de la Fagne 12 à 4845 Jalhay.

Téléphone: 0472/64.85.72 (Mr Scheen, Président).

Club reconnu par l'A.F.R.B.T.T.

Bref descriptif : cours de tennis de table le mercredi après-midi et certains jours après l'école.

d) Club de Tennis de table de Tiège

Personne de contact : Michel Delporte, Président du club.

Adresse des activités : écoles communales de Sart et de Tiège à 4845 Jalhay.

Téléphone: 0496/57.23.61 ou 087/47.47.00

E-mail: michel.delporte@tpalm.be
Site internet: www.ctttiege.be
Club reconnu par l'A.F.R.B.T.T

Bref descriptif: cours donnés en semaine par 5 entraîneurs diplômés, stages organisés pendant

les congés scolaires.

e) Royal Football Club de Sart

Personne de contact : Jean-Marc Bourguignon, Président du club.

Adresse des activités : rue de l'Ermitage 48b à 4845 Sart.

Téléphone: 087/47.47.64
E-mail: contact@rfcsart.com
Site internet: www.rfcsart.com

Club reconnu par l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association.

Bref descriptif : cours et perfectionnement de football avec différents niveaux (en semaine) avec des moniteurs formés. Matchs le week-end. Stages : 1 semaine à Pâques et 1 semaine au mois d'août.

f) Royal Club Sportif Jalhaytois (football)

Personne de contact : Richard Cordonnier, secrétaire du club et moniteur.

Adresse des activités : Haut-Vinâve à 4845 Jalhay.

Téléphone: 0496/13.10.45

E-mail: richardcordonnier@skynet.be Site internet: http://rcsjalhay.footeo.com

Club reconnu par l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association.

Bref descriptif: cours et perfectionnement de football avec différents niveaux (en semaine) avec des moniteurs formés. Matchs le week-end. Organisation d'une semaire de stage à Pâques et une semaine au mois d'août.

g) Tennis Club de Jalhay

Personne de contact : Mme Denise Biemar, secrétaire du club.

Adresse: route de la Gileppe 3 à 4845 Jalhay.

Téléphone: 087/67.77.09 ou 0475/68.53.33 (Mr Mossay, Président)

Site internet: www.tennis-jalhay.be Club reconnu par l'A.F.T. Liège.

Bref descriptif: stages et cours pour les jeunes et les adultes, dispensés par une équipe de

moniteurs formés.

h) Club de gymnastique de Jalhay

Personne de contact : Marcelle Closset, secrétaire.

Adresse des activités : école communale de Jalhay, rue de la Fagne 12 à 4845 Jalhay.

Téléphone: 087/64.74.14 ou 0478/58.49.68 E-mail: marcelleclosset-gymjalhay@yahoo.fr

Club non reconnu pour le moment. Des démarches sont actuellement entamées pour une reconnaissance auprès d'une fédération de gymnastique.

Bref descriptif: cours d'initiation sportive le samedi matin et stages pendant les vacances scolaires.

i) Poney Club de Jalhay (le club n'est pas en demande de partenariat)

Personne de contact : Véronique Fyon. Adresse: Chaffour 24 à 4845 Jalhay.

Téléphone: 087/22.85.76 ou 0495/53.85.76

E-mail: closdechafour@hotmail.be

Club reconnu par la fédération belge des sports équestres.

Bref descriptif: cours d'équitation en semaine et le week-end. Stages pendant les congés

scolaires.

j) ASBL Top One

Personne de contact : Eric Croche, responsable de l'ASBL et professeur.

Adresse des activités : Salle les Tilleuls à 4845 Tiège.

Site internet: www.topone.be

Bref descriptif: cours de danse.

k) Cours de danse de Céline Zangerle (elle n'est pas en demande de partenariat)

Personne de contact : Céline Zangerle.

Adresse des activités : gymnase de l'école de Tiège à 4845 Jalhay.

Bref descriptif: cours de danse pour les enfants.

3. Les mouvements de jeunesse

a) Unité Scoute Hautes-Fagnes 011 de Jalhay

Personne de contact : Franck Michaux, chef d'unité.

Adresse des activités : local des louveteaux et des baladins, Charneux 83b à 4845 Jalhay.

Téléphone : 0473/35.21.10 ou 087/64.78.43 E-mail : franckmichaux@hotmail.com

Unité affiliée à la fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique.

b) 13^{ème} Unité de Sart/Tiège

Personne de contact : Bernard Carabin, chef d'unité.

Adresse des activités : local en-dessous de l'église de Tiège à 4845 Jalhay.

Téléphone: 087/47.53.62 ou 0485/41.56.86

E-mail: bcarabin@hotmail.com

Unité affiliée à la fédération des Scouts de Belgique.

4. Les bibliothèques communales

Les bibliothèques communales organisent différentes activités ponctuelles qui concernent notamment les moins de 12 ans. Par ailleurs, un budget permet d'organiser des cours ou des stages sur la commune (en rapport avec la lecture).

Bibliothèque communale de Jalhay

Personne de contact : Nathalie Blum, bibliothécaire.

Adresse: rue de la Fagne 15 à 4845 Jalhay.

Téléphone: 087/64.60.98

E-mail: bibliotheque.jalhay@skynet.be

Bibliothèque de Sart

Personne de contact : Sabrina Wiot, bibliothécaire. Adresse : rue François Michoël 164/a à 4845 Sart.

Téléphone: 087/29.90.24

E-mail: bibliotheque.sart@skynet.be

5. L'Académie René Defossez (de Spa)

Personne de contact : Jean-Marie Winants, directeur de l'Académie de Spa.

Téléphone: 087/77.17.69

Lieux des activités : écoles communales de Sart, Tiège, Solwaster et Jalhay ainsi que le presbytère

de Sart et l'Espace Rencontre de l'Administration communale de Jalhay.

Site internet: www.academiedespa.be

Activités proposées : activités musicales, théâtrales, graphiques et danse. Cours donnés en-dehors des heures scolaires, pendant l'année scolaire. Un stage est proposé pendant les vacances d'été sur Spa.

6. Nouveaux partenariats

a) ASBL Reform

Personne de contact : Caroline Demey, coordinatrice.

Téléphone : 087/26.97.57 E-mail : <u>verviers@reform.be</u> Site internet : <u>www.reform.be</u>

Reconnaissance ONE.

Activités proposées : stages sur différents thèmes pendant les vacances scolaires.

b) ASBL Bouge & Fun

Personnes de contact : Nadine Bertholet, Axelle Pirard, Justine Stoffels.

Téléphone: 0473/74.47.66

E-mail: <u>bougeandfun@gmail.com</u>
Site internet: <u>www.bouandfun.be</u>
En cours de reconnaissance ONE.

Activités proposées : stages sur différents thèmes avec des activités sportives, du bricolage et de

la cuisine.

c) L'ADEPS

Personne de contact : Isabelle Henusse. Téléphone : 087/77.25.88 ou 0474/33.10.99

E-mail: isabelle.henusse@cfwb.be

Partenariat pour la publicité des stages organisés par l'ADEPS (vu la proximité géographique du site par rapport à la commune) afin d'informer davantage les parents via le folder des stages d'été.

Chapitre 2 : Besoins des familles révélés par l'état des lieux

A. <u>Les accueils extrascolaires sur la commune de Jalhay</u>

(actuellement il n'y a que les « garderies » scolaires, nommées maintenant « accueils extrascolaires »)

1. Potentiel d'accueil et d'activités

L'offre d'accueil sur le territoire de la commune correspond, en partie, aux besoins révélés par l'état des lieux.

L'enquête a mis en avant une demande importante des parents d'avoir du personnel qualifié pour encadrer les enfants. Par ailleurs, ils souhaitent qu'il y ait une aide aux devoirs qui soit organisée, à l'école ou en-dehors de celle-ci.

D'où viennent ces constatations? Ces constats sont tirés de l'enquête aux parents ainsi que des différentes visites faites auprès des opérateurs de l'accueil.

Manque-t-il certaines catégories d'accueil sur le territoire la commune ?

Oui

Si oui, lesquelles?

- Une aide aux devoirs avec du personnel qualifié sur Jalhay, Sart et Tiège.
- Davantage de qualité de l'accueil et un taux d'encadrement plus élevé dans les accueils extrascolaires des écoles.
- Un accueil lors des conférences pédagogiques.
- Un service de remédiation scolaire le mercredi après-midi sur Jalhay.

D'où viennent ces constatations? D'après les Résultats de l'enquête parents, 42 % des familles souhaitent avoir un accueil organisé lors des conférences pédagogiques. Il est à noter qu'un certain pourcentage des parents aimeraient avoir une aide aux devoirs avec du personnel qualifié ainsi qu'un service de remédiation le mercredi après-midi (surtout sur Jalhay). Par ailleurs, les parents ont été questionnés sur différents paramètres concernant les accueils extrascolaires des écoles (plages horaires, coût, qualité des services, taux et formation du personnel, matériel à disposition des enfants, accessibilité des lieux, infrastructures). Il s'avère qu'il y a des améliorations à apporter.

En outre, la rencontre auprès des opérateurs a mis en avant qu'il n'y a pas d'accueil extrascolaire à proprement parler en-dehors des garderies scolaires. Il y a également l'ASBL « Atout Sens » à Sart qui organise des séances d'éducation psychomotrice pour les moins de 6 ans.

La commune va se constituer opérateur de l'accueil pour les garderies scolaires afin d'apporter de nombreuses améliorations telles que : formation du personnel selon la grille de l'ONE, collations saines, amélioration du taux d'encadrement de 16h à 17h, amélioration de certaines infrastructures, aménagement de l'espace et matériel mis à disposition.

2. Plages horaires et coûts

Les plages horaires des accueils extrascolaires sont suffisantes.

Il est à noter qu'une <u>minorité</u> de parents souhaiteraient que la garderie de l'école de Solwaster ouvre plus tard (jusque 18h30), et que celle de l'école de Jalhay ouvre plus tôt (à partir de 7h).

Ces informations ont été obtenues grâce à l'enquête aux parents.

Le coût est-il un obstacle à la participation des enfants? Oui, pour certains parents.

Actuellement, les accueils extrascolaires coûtent 0,75 €/heure/enfant avec un maximum de 2,25 €/jour. Selon le résultat de l'enquête aux parents, 32 % des parents sont mécontents des tarifs demandés. Les accueillantes ont constaté une baisse de fréquentation au début de l'application des nouveaux tarifs.

Remarque : la commune n'a pas l'intention de diminuer ses tarifs car elle veut apporter un service de qualité en devenant opérateur de l'accueil et en optant pour des améliorations diverses. Il est à noter que le tarif demandé est en-deçà des 4 € pour 3 heures d'accueil. La commune va se renseigner pour investir dans un système de QR-codes, ce qui permettrait de facturer de manière plus juste pour les parents (par exemple, à la demi-heure près).

D'où viennent ces constatations? Il est évident que l'enquête aux parents révèle un mécontentement des parents quant aux tarifs appliqués dans les garderies scolaires. Toutefois ce nouveau tarif est entré en vigueur au 01/09/2013. Le tarif précédent était de moitié moins cher. C'est donc normal que les parents soient insatisfaits. Toutefois, à long terme, les parents pourront constater des améliorations évidentes de la qualité de l'accueil. La commune s'inscrit dans une nouvelle politique de l'accueil extrascolaire, il faut le temps d'instaurer de nouvelles choses et notamment davantage de qualité.

3. Couverture spatiale et qualité des services

L'enquête auprès des parents a révélé que ceux-ci sont demandeurs d'un service d'aide aux devoirs sur Jalhay et sur Sart. Ils aimeraient également avoir un service de remédiation (surtout sur Jalhay).

Les accueils extrascolaires rencontrent-ils les objectifs repris dans le Code de qualité de l'accueil ?

Les accueils extrascolaires des écoles ne connaissent pas encore le code de qualité, tout est encore à réaliser dans ce domaine. La commune va se constituer opérateur de l'accueil et donc des améliorations vont être apportées.

Quels problèmes rencontrent-ils et comment y remédier ? Aménagement de l'espace, manque de personnel à certains moments de la journée, difficulté des accueillantes à gérer certaines situations (manque de formations et de réunions d'équipe), mécontentement de certains parents quant aux collations, manque de matériel de jeux...

4. Taux d'encadrement et formation du personnel

Pour information, voici quelques chiffres récents, datant du mois de janvier 2014 :

	Enfants présents à la garderie du matin	Enfants présents à la garderie du soir
Ecole de Tiège	En moyenne : 19 enfants	En moyenne 30 enfants, max. 34
Ecole de Sart	En moyenne : 21 enfants	En moyenne 31 enfants, max. 41
Ecole de Solwaster	En moyenne : 2 enfants	En moyenne 16 enfants, max. 28
Ecole de Jalhay	En moyenne : 36 enfants	En moyenne 47 enfants, max. 80

Une amélioration pourrait être apportée à Tiège, Sart et Jalhay entre 16h et 17h. La question de mettre une personne supplémentaire pour encadrer l'aide aux devoirs est à l'étude.

Les accueillantes des milieux d'accueil n'ont pas toutes un niveau de formation et/ou de qualification suffisant. Deux accueillantes sur sept ont le niveau de formation requis par le décret. Celles qui ne l'ont pas devront suivre une formation initiale. Les deux autres suivront des formations en rapport avec leur fonction.

Des contacts sont pris actuellement avec la commune de Herve et de Dison afin d'organiser, dès septembre 2014, une formation initiale avec la collaboration de la province.

5. Matériel et accessibilité

Au niveau des aménagements, une amélioration évidente est à apporter dans les 4 écoles. Aucun coin n'est aménagé sauf à Jalhay où il y a un espace pour les petits avec des jeux symboliques. Dans deux accueils extrascolaires, il n'y a aucun matériel de bricolage. Or, l'enquête auprès des enfants a révélé que ceux-ci apprécient fortement ce genre d'occupation. A Jalhay, il y a une playstation (jeu totalement inapproprié). Les quatre écoles manquent de jeux extérieurs. Au niveau du matériel de jeux, un tri devra être réalisé et de nouveaux achats envisagés.

D'où viennent ces constatations? Constats réalisés lors des différentes visites sur le terrain et lors d'entretiens avec les professionnels. Prise en compte également des résultats de l'enquête réalisée auprès des enfants quant aux activités qu'ils aiment réaliser après l'école.

D'après l'enquête aux parents, 69 à 97 % des parents (selon l'implantation) sont contents de l'accès aux lieux.

6. Locaux et information des parents

Améliorations à apporter au niveau des locaux :

A l'école de Tiège, les enfants circulent dans la cour sans surveillance car il n'y a pas de visibilité du lieu d'accueil vers la cour. Par ailleurs, la cour est pourvue de barrières hautes et sécurisantes 4 a solution pourrait résider dans l'occupation d'un autre local où il y a une visibilité de la cour. Ou mettre une personne supplémentaire pour la surveillance extérieure.

A l'école de Solwaster, le local est petit pour le nombre d'enfants du soir. Un déménagement de local

va se faire dans les mois à venir.

A l'école de Jalhay, les locaux sont vétustes et les toilettes pourraient être améliorées. Des travaux sont prévus.

D'où viennent ces constatations ? Ces constats ont été réalisés sur place en faisant différentes visites. Ce sont également les constats des accueillantes et de certains parents (via l'enquête). Pour l'école de Jalhay, la directrice partage le même constat pour son établissement.

L'information des parents à propos des milieux d'accueil est-elle suffisante ? Oui.

Actuellement, en termes d'accueils extrascolaires, il n'y a que les garderies scolaires. Les parents sont donc au courant de l'accueil extrascolaire via l'école.

B. <u>Les associations culturelles et sportives de la commune de Jalhay</u>

1. Potentiel d'accueil et d'activités

L'offre d'activités culturelles et sportives sur le territoire de la commune correspond partiellement aux besoins des familles.

L'enquête a mis en avant une demande importante des parents d'avoir du personnel **qualifié** pour encadrer les enfants dans les activités après l'école ou pendant les vacances scolaires. Par ailleurs, il apparaît qu'il n'y a pas assez d'activités proposées pendant les vacances scolaires aussi bien à Sart que sur Jalhay. Il n'y a pas non plus de places d'accueil en suffisance (tout est très vite complet). Les parents se plaignent qu'ils doivent inscrire leurs enfants dans d'autres accueils d'autres villes (quand c'est possible). Par ailleurs, les résultats de l'enquête ont été confirmés par les rencontres avec les opérateurs de l'accueil.

Le coût demandé est aussi un frein à l'inscription d'un enfant dans des activités extrascolaires.

Les stages actuellement organisés sur la commune sont, en grande partie, des stages sportifs. Les clubs qui comptent le plus d'enfants sont le football (Club de Sart et club de Jalhay) et le tennis de table de Sart. Ces trois clubs organisent des stages. Il y a également le tennis et le cheval.

Par ailleurs, l'enquête met en avant une demande de 61 % des familles pour faire garder leurs enfants en-dehors des temps scolaires. 45 % désirent trouver des solutions pendant les vacances scolaires, 42 % lors des conférences pédagogiques, 25 % après l'école et 22% le mercredi après-midi.

D'où viennent ces constatations?

La rencontre des opérateurs, a mis en avant que la majorité des activités proposées sont des activités sportives : 2 clubs de football (à Jalhay et à Sart), 2 clubs de tennis de table (à Jalhay et à Sart), 1 club de tennis (à Jalhay), 1 club de gymnastique (à Jalhay - qui propose une découverte de différentes disciplines aux enfants), 1 club de kendo (à Jalhay), 2 clubs de danses sur Tiège, 1 club de Poney à Jalhay.

A côté de cela, il y a deux unités scoutes fréquentées par de nombreux enfants (sur Sart et sur Jalhay). Il y aurait des améliorations à apporter au niveau des infrastructures dans les deux unités.

L'Académie est la seule qui propose des activités gratuites pour les moins de 12 ans et plus de 300 cours sont suivis par les enfants de la commune dans les différentes implantations de la commune (majoritairement à Jalhay). Ceci, grâce à une collaboration entre les deux communes : Spa et Jalhay.

Au niveau des stages, il y a des stages sportifs qui sont proposés ainsi que des stages organisés par des particuliers aussi bien sur Tiège que sur Jalhay (aux grandes vacances). Les deux bibliothèques organisent des activités ponctuelles sur base de budgets qui leurs sont alloués en engageant des animateurs. Autre acteur, la Maison des jeunes située à Sart qui est de plus en plus fréquentée par des enfants à partir de 9 ans au lieu de 12 ans initialement (quand on regarde des tranches d'âges des enfants représentées sur la commune, on peut mieux comprendre cette demande car les 6-12 ans sont majoritairement représentés avec 57 %).

Certaines catégories d'activités culturelles et sportives manquent sur le territoire de Jalhay.

Les parents souhaitent :

- Davantage de places d'accueil et de stages pendant toutes les vacances scolaires.
- Des plages horaires plus longues, de 7h à 18h (constats des opérateurs également).
- Davantage d'activités pour les moins de 6 ans (quasi inexistant) ainsi que pour les 6-12 ans.
- Des stages multisports et des stages variés autres que la pratique d'un seul sport.

Les enfants quant à eux apprécient les stages où ils sont « libres » de choisir, où il y a des activités à l'extérieur, du sport, de la cuisine, du bricolage....

D'où viennent ces constatations? Ces résultats sont tirés des enquêtes réalisées auprès des parents et des enfants et des rencontres avec les opérateurs sur le terrain.

2. Coût et couverture spatiale

En ce qui concerne les associations sportives et culturelles, le coût est-il un obstacle à la participation des enfants ?

L'enquête auprès des parents n'a pas révélé suffisamment d'informations quant aux prix que les parents souhaitent payer pour les activités de leurs enfants. Toutefois, beaucoup se plaignent du coût élevé pour les stages ou les activités après l'école.

D'où viennent ces constatations? L'enquête auprès des parents a révélé que certains parents n'ont pas accès à des stages vu le coût demandé.

Lieux où il n'y a pas assez d'activités proposées : Jalhay, Sart et Tiège.

3. <u>Information des parents</u>

L'information aux parents n'est pas suffisante. Pour y remédier, il faut récolter les informations auprès des opérateurs de l'accueil afin de réaliser un folder publicitaire qui sera envoyé aux parents et/ou diffusé dans les mallettes via les écoles de l'entité. Le site de la commune sera également amélioré. Une page sera réservée aux activités proposées et organisées sur la commune pour les enfants de 2 ans ½ à 12 ans.

Chapitre 3: Les objectifs prioritaires du Programme CLE

Voici la synthèse des besoins révélés par l'état des lieux et échangée à la CCA du 18 février 2014 :

- Les familles ont besoin davantage d'informations quant à l'organisation des cours et stages sur la commune.
- Les familles sont en demande d'une offre d'accueil plus importante pendant les vacances scolaires, plus diversifiée, aussi bien sur Sart que sur Jalhay.
- Les familles souhaitent disposer d'activités plus variées après l'école (cours pendant l'année scolaire).
- Les familles souhaitent un encadrement qualifié que ce soit pour les cours, les stages ou lors des accueils extrascolaires des écoles.
- Les familles souhaitent que le taux d'encadrement des accueils extrascolaires des écoles soit amélioré ainsi que la qualification du personnel.
- Les familles aimeraient bénéficier d'une aide aux devoirs qualifiée ainsi que d'un service de remédiation scolaire.
- Les enfants ont souligné qu'ils aiment les activités extérieures, le sport, les bricolages, le coloriage, les dessins. Ils aiment aussi choisir ce qu'ils ont envie de faire et sont demandeurs de stages et activités de ce genre-là.

Suite à cette synthèse, la Commission Communale de l'Accueil a décidé d'établir son programme CLE en fixant les besoins prioritaires suivants (ils reprennent la totalité des besoins révélés par l'état des lieux) :

Objectifs prioritaires

Approuvés par la Commission Communale de l'Accueil le 2 juin 2014 pour les cinq années à venir :

- 1. Soutenir, coordonner et améliorer l'offre d'accueil existante.
- 2. Augmenter la qualité de l'accueil :
- Au sein des accueils extrascolaires des écoles.
- Auprès des acteurs de l'accueil, existants et à venir.
- 3. **Développer un service d'aide aux devoirs de qualité au sein des accueils extrascolaires** et éventuellement développer un service remédiation scolaire.
- 4. Créer un accueil lors des conférences pédagogiques.
- 5. Développer des partenariats.
- 6. Augmenter l'information aux parents.

18

Six axes prioritaires ont donc été dégagés pour les cinq années à venir :

1. Soutenir, coordonner et améliorer l'offre d'accueil existante :

- En fonction de l'analyse des besoins des parents, la coordinatrice ATL fera appel à d'autres organisations déjà agréées ou reconnues pour compléter l'offre d'accueil existante.
- Afin d'ajuster l'offre d'accueil, d'autres consultations des familles seront organisées tout au long du programme CLE.
- Le panel d'activités proposées tiendra compte de l'analyse des besoins suite à l'état des lieux. Une attention particulière sera donnée aux activités culturelles et environnementales (pour donner suite aux attentes des familles).
- La coordinatrice ATL sera attentive à veiller à ce que l'offre d'accueil propose également des activités moins onéreuses, de manière à inclure l'accessibilité à tous. Elle veillera également, dans la mesure du possible, à répondre à la demande de certains parents de pouvoir intégrer leur enfant différent dans l'offre des stages et activités.
- Afin de mieux coordonner l'offre d'accueil, la commune va améliorer sa procédure actuelle pour répondre aux demandes de location des locaux communaux pour les cours et les stages accueil temps libre.
 - Pour les nouvelles organisations qui désirent s'installer sur la commune, un entretien est organisé avec la coordinatrice ATL, au cours duquel, il y a un échange d'informations quant aux services proposés ainsi qu'à la qualité de l'accueil attendue par la commune.
- La coordinatrice ATL propose son aide à tout acteur de l'enfance qui le souhaite concernant les démarches administratives pour être reconnu ou agréé auprès de l'ONE, ou tout simplement se déclarer à l'ONE. Elle peut également être un soutien dans la rédaction du projet d'accueil, d'un R.O.I... ou encore échanger des informations concernant la règlementation relative à l'accueil de l'enfance.

2. Augmenter la qualité de l'accueil :

a) Au sein des accueils extrascolaires des écoles.

La commune de Jalhay va devenir opérateur de l'accueil pour les accueils extrascolaires des quatre implantations. La demande d'agrément sera introduite avec le programme CLE. Améliorations visées :

- s'inscrire dans les valeurs du référentiel, en développant un projet d'accueil, un projet pédagogique au sens du code de qualité.
- Développer une pédagogie centrée sur l'accueil temps libre, en respectant les rythmes et les besoins des enfants, tout en développant l'autonomie de chacun, la valorisation de chaque enfant, la confiance en eux...
- Améliorer le taux d'encadrement en créant un service d'aide aux devoirs avec du personnel 19 qualifié dans les 4 implantations.

- Harmoniser les horaires, les coûts, les modes de paiement, les méthodes de travail afin notamment de dégager du temps pour les accueillantes pour être davantage dans la relation avec les enfants (et non dans un travail administratif).
- Viser la professionnalisation du secteur, via des formations pour les accueillant(e)s.
- Assurer une coordination unique des accueils extrascolaires des écoles, organiser un suivi pédagogique par la tenue de réunions...
- Valoriser le statut des accueillantes extrascolaires.
- Améliorer les infrastructures en instaurant un nouvel aménagement de l'espace où l'enfant peut circuler et être initiateur de ses jeux.
- Initier de nouveaux projets tels que les collations saines...

b) Auprès des acteurs de l'accueil existants et à venir.

En s'inscrivant dans l'ATL, la commune s'engage, auprès des familles, à proposer une offre d'accueil de qualité, en regard de la législation existante et notamment du code de qualité. Elle a donc un rôle régulateur au niveau de la qualité de l'accueil. Un travail d'information sera donc mené auprès des opérateurs existants qui ne sont pas reconnus par une organisation, une fédération ou autre (voir décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'ONE, notamment l'article 6). Ces informations pourront susciter la réflexion quant à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants.

3. <u>Développer un service d'aide aux devoirs de qualité au sein des accueils extrascolaires</u> et éventuellement un service remédiation scolaire.

Un projet d'aide aux devoirs avec du personnel qualifié est à l'étude. Le but est d'offrir aux enfants un encadrement de qualité, autre que le contexte scolaire où ils peuvent réaliser leurs devoirs de manière calme et avec l'aide dont ils ont besoin. Ce service est déjà proposé dans l'implantation de Solwaster et serait étendu à Jalhay, Sart et Tiège pour 2 ou 3 jours par semaine.

Un autre projet est à l'étude également. Un nouveau service pourrait être proposé aux parents. Il s'agit de remédiation scolaire le mercredi après-midi sur Jalhay, à un prix démocratique.

4. Créer un accueil lors des conférences pédagogiques.

Grâce à la réorganisation des accueils extrascolaires, un accueil des enfants va pouvoir être organisé lors des conférences pédagogiques avec le personnel des accueils extrascolaires. Ce service sera évalué et ajusté tout au long du programme CLE.

5. Développer des partenariats

- La coordinatrice ATL mettra tout en œuvre pour faciliter les contacts et informations aux entre acteurs de l'enfance afin de mieux coordonner les activités organisées sur la commune.
- La coordinatrice ATL sera un relais entre les différents acteurs de l'enfance de la commune. Comme elle est chargée de centraliser les demandes de cours et de stages, d'organiser de

nouveaux stages, de coordonner la publicité...elle aura des contacts réguliers avec les différents représentants d'associations. Elle pourra mettre en relation ceux-ci, chaque fois que l'occasion se présentera. De nouveaux projets pourront être mis sur pied.

- La CCA est également un lieu d'échanges où les partenariats peuvent se développer.

6. Augmenter l'information aux parents :

- La coordinatrice ATL est chargée de récolter l'information auprès des acteurs de l'enfance afin de la diffuser par différents canaux. Son rôle est de coordonner ces différentes phases d'informations aux familles.
- Un folder sera édité, chaque année, pour annoncer les stages d'été qui ont lieu sur le territoire de la commune. Il sera diffusé dans les écoles, sur différents sites ainsi qu'auprès des familles dont les enfants sont scolarisés en-dehors de la commune.
- Un répertoire des activités sera créé afin de diffuser l'offre des activités organisées sur la commune.
- Le site de la commune va également être utilisé pour mieux informer les parents des activités proposées sur la commune. Une amélioration du site est prévue.
- Des informations seront également insérées dans le bulletin communal.
- Par ces informations, les parents seront peu à peu au courant du rôle de la coordinatrice ATL et pourront s'adresser à elle dès qu'il y a des questions sur les cours, stages et activités organisés pour l'accueil de l'enfance. Le site internet de la commune sera également alimenté d'informations. Elle aura donc un rôle de relais auprès de la population tant au niveau des familles qu'au niveau des acteurs de l'enfance.

<u>Chapitre 4</u>: Modalités de collaboration entre les opérateurs

- 1) La commune met ses locaux scolaires à disposition des organisations qui proposent des activités pour les enfants en-dehors des temps scolaires. La coordinatrice ATL a comme rôle de créer des synergies de collaboration, de partenariats entre ces intervenants, les directions des écoles et la commune. Par ailleurs, la coordinatrice ATL est également responsable de projet pour les accueils extrascolaires des écoles communales. Elle est donc le point d'intersection entre ces différentes parties. Des réunions de concertation vont être organisées afin de soutenir et d'améliorer la collaboration.
- 2) Dans le cadre des stages et des cours qui sont organisés sur la commune, la coordinatrice ATL est chargée de récolter des informations auprès des acteurs de l'enfance afin d'organiser la diffusion de l'information. Lors de la réalisation de ces tâches, la coordinatrice ATL a de nombreux échanges avec les différents acteurs de l'accueil. Ces interactions facilitent le développement de partenariats.

- 3) La réservation des locaux communaux par les différents acteurs de l'accueil permet à la coordinatrice ATL d'avoir également des échanges avec ceux-ci. En effet, elle participe activement à cette tâche et veille à donner une cohérence dans la politique de l'accueil temps libre développée sur la commune de Jalhay. Là aussi, des partenariats peuvent être développés.
- 4) La Commission Communale de l'Accueil est également un lieu d'échange qui permet d'alimenter la collaboration entre les différents intervenants.

<u>Chapitre 5</u>: Modalités d'informations aux usagers potentiels

Actuellement, 60 % des parents estiment qu'ils ne sont pas ou peu informés des activités organisées sur la commune.

Différents aménagements vont être mis en place par la coordination ATL:

- Folder pour les stages d'été.
- Répertoire des activités pour la rentrée scolaire.
- Augmentation de l'information sur le site de la commune.
- Informations dans le bulletin communal.

Par ailleurs, la coordinatrice Accueil Temps Libre doit être envisagée comme une personne ressource, une plate-forme de l'information en matière d'accueil des enfants de 2 ans ½ à 12 ans. Le but est de la faire connaître auprès du public pour que les citoyens de la commune de Jalhay puissent s'adresser à elle pour toute question relative aux activités et stages proposés sur la commune.

Le site internet de la commune va également être utilisé pour communiquer avec le public. L'accueil temps libre va, progressivement, s'insérer sur le site de la commune avec une série de liens permettant de mieux comprendre qui fait quoi, où, comment et dans quel cadre. De cette manière, les concitoyens pourront avoir des réponses plus rapides à leurs questions et avoir directement une personne ressource à contacter.

<u>Chapitre 6</u>: Modalités de répartition des moyens communaux affectés à l'accueil temps libre

22

La commune de Jalhay participe activement et financièrement dans l'organisation de l'accueil temps libre. Elle :

- verse des subsides annuels aux associations sportives et culturelles.

- Met des locaux à disposition des mouvements de jeunesse et prend en charge tous les frais d'électricité et de chauffage ainsi que de certaines réparations.
- Met les locaux et salles de gymnastique des écoles à disposition des associations et clubs sportifs qui souhaitent organiser des stages pendant les vacances scolaires. Ces locaux, sont également à disposition des organisations sportives et culturelles afin d'organiser des cours après 15h30, le mercredi après-midi ainsi que le week-end.
- Investit un budget dans une convention de partenariat avec la ville de Spa afin de permettre à l'Académie de donner des cours gratuitement aux enfants de moins de 12 ans sur la commune.
- Investit dans le personnel des accueils extrascolaires en offrant un maximum de contrats CDD ou CDI souvent pour 1 mi-temps au minimum.
- A engagé une responsable de projet à ¼ temps pour les accueils extrascolaires des écoles, entièrement sur fonds propres.
- Va dégager des budgets pour investir dans l'aménagement et le matériel des accueils extrascolaires des écoles. D'autres budgets seront alloués à la formation des accueillantes.
- Permet aux associations et clubs sportifs, d'insérer gratuitement, sur le site de la commune, leurs publicités. Elle prend également en charge la publication d'un folder reprenant l'ensemble des renseignements pour les stages organisés sur la commune pendant les vacances d'été. Un répertoire des activités va être également créé pour être distribué à la rentrée scolaire.
- Octroie également une aide financière extraordinaire aux clubs sportifs pour l'achat de matériel spécifique (exemple : le terrain synthétique du club de foot de Sart).
- Finance les deux bibliothèques communales qui elles-mêmes investissent dans différents projets, notamment l'organisation de stages et activités pour les jeunes de moins de 12 ans autour du thème de la lecture.

<u>Chapitre 7</u>: les opérateurs d'accueil qui participent au Programme CLE

La commune de Jalhay va faire une demande d'agrément via le programme CLE pour devenir opérateur de l'accueil pour les accueils extrascolaires des quatre implantations.

Un courrier a été envoyé aux différents acteurs de l'accueil afin de savoir s'ils souhaitent être opérateurs de l'accueil dans le cadre du programme CLE 2014-2015. Aucune réponse positive n'est revenue en retour.

23

Remarque : même si les acteurs de l'enfance (décrits au point G. 1.du chapitre 1) ne sont pas opérateurs au sens du programme CLE, ils collaborent activement avec la commune pour offrir aux familles un service de qualité dans le panel d'activités proposés aux enfants de moins de 12 ans.

Annexes

Annexe 1



Projet d'Accueil



Accueils extrascolaires des écoles communales de Jalhay Sart – Solwaster – Tiège - Jalhay

A. Généralités

1. Type d'accueil organisé

Il s'agit :

- d'un accueil extrascolaire dont le Pouvoir Organisateur est la commune de Jalhay. Les écoles sont les suivantes : Jalhay et Sart avec les implantations de Tiège et Solwaster (rattachées à Sart).
- D'un accueil lors des conférences pédagogiques des enseignants.

2. Périodes d'ouverture

Le personnel est responsable de l'encadrement des enfants :

- 1. lors de l'accueil extrascolaire (avant et après l'école)
 - De 7h30 à 8h15 du lundi au vendredi.
 - De 15h30 à 18h le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
 - De 12h à 15h le mercredi après-midi.
- 2. Pendant les journées pédagogiques des enseignants de 7h30 à 18h, uniquement sur inscription.

3. A qui s'adresse l'accueil?

- → Aux enfants qui fréquentent une école de la commune de Jalhay.
- → Aux enfants de maximum 12 ans (ou fréquentant l'enseignement fondamental) qui habitent la commune de Jalhay, et qui ne fréquentent pas nécessairement une école de la commune de Jalhay.

4. Qui est l'Opérateur ?

Administration communale de Jalhay

Rue de la Fagne 46 4845 Jalhay

N° de compte bancaire : BE71 0910 0043 0869

Responsable du Pouvoir Organisateur : Monsieur Eric Laurent, échevin de l'enseignement

087/379.127 ou 0478/59.06.64 Forme juridique : Pouvoir public.

25

Responsable de projet pour les 4 implantations : Johanne Libert. Tél. : 087/379.123 ou 0478/32.44.02

E-mail: johanne.libert@jalhay.be

Adresses des lieux d'accueil:

- 1) Accueil extrascolaire de l'école communale de Jalhay Rue de la Fagne 12 4845 hay - 087/29.26.63
- 2) Accueil extrascolaire de l'école communale de **Sart** Rue Arzeliers 1 4845 Sart 087/47.54.89
- 3) Accueil extrascolaire de l'implantation de TiègeTiège 814845 Sart 087/47.47.80
- **4)** Accueil extrascolaire de l'implantation de **Solwaster** Solwaster 14 4845 Sart 087/47.42.73

5. Participation financière des parents

La participation financière est fixée comme suit:

- a) Avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi:
 - → 0,75 euros par heure et par enfant
 - lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h00.
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h.
 - mercredi de 12h30 à 15h.
 - → Toute demi-heure commencée est due.
 - → 2,25 euros par ¼ h **entamé** le lundi, mardi, jeudi et vendredi après 18h et le mercredi après 15h.
- b) Lors des conférences pédagogiques :
 - → 4 € pour la demi-journée. Sont considérées comme demi-journées les plages horaires suivantes :
 - Arrivée et départ entre 7h30 et 13h.
 - Arrivée et départ entre 12h et 18h.
 - → 8 € pour l'enfant qui vient une journée complète. Les heures d'arrivée et de départ sont au choix du parent.

A défaut de paiement à l'amiable, le recouvrement de ces impayés sera poursuivi par voie civile.

6. Equipe des accueillantes et qualifications de celles-ci :

Responsable de projet : Johanne Libert, éducatrice spécialisée A1, graduée en Droit. Elle a suivi différentes formations sur l'agressivité des enfants, la gestion des conflits, la communication constructive, l'écoute active, la maltraitance, la médiation... Elle estén processus continu de formations relatives à sa fonction.

→ Accueillantes :

- 1. Fabienne Joslet. Diplôme de l'enseignement secondaire général, orientation sciences humaines. Accueillante depuis 1991. Elle va suivre la formation initiale de base (100h) dès septembre 2014. Elle travaille sur le site de Jalhay.
- 2. Maryse Meyer. Diplômée en hôtellerie et accueillante depuis 2006. Elle va suivre la formation initiale de base (100h) dès septembre 2014. Elle travaille sur le site de Jalhay.
- 3. Yvette Nizet, elle a fait des études d'assistante familiale et d'aide-sanitaire. Elle est accueillante depuis 2011. Elle va suivre la formation initiale de base (100h) dès septembre 2014. Elle travaille sur le site de Solwaster.
- 4. Françoise Fraikin, accueillante depuis 1994. Elle va suivre la formation initiale de base (100h) dès septembre 2014. Elle travaille sur le site de Tiège.
- 5. Christelle Lemaître, elle a fait des études en coiffure. Elle est accueillante depuis 2008. Elle va suivre la formation initiale de base (100h) dès septembre 2014. Elle travaille sur le site de Tiège.
- 6. Bernadette Wansart puéricultrice et accueillante depuis 2009. Elle va suivre des formations en relation avec son travail dans les prochains mois (formations continues de 50h/3 ans). Elle travaille sur le site de Sart.
- 7. Alice Wilkin. Elle a suivi une formation d'animatrice et de coordinatrice de centres de vacances à l'Institut central des cadres. Accueillante depuis 1999. Elle va suivre des formations en relation avec son travail dans les prochains mois (formation continue de 50h/3 ans). Les thèmes sont encore à déterminer. Elle travaille sur le site de Sart.

7. Taux d'encadrement

Pour l'accueil avant et après l'école, l'encadrement est variable selon la période de la journée et l'implantation. Dans tous les cas :

- 1 personne assure l'accueil du matin entre 7h30 et 8h00. Le nombre d'enfants en moyenne, varie de 1 à 40 enfants selon les implantations.
- 2 personnes assurent l'accueil du soir de 15h30 à 17h30 (tout de suite après les cours). Le nombre moyen d'enfants par implantation varie selon l'implantation. A l'exception de Solwaster, où il y a une seule et même personne de 15h30 à 18h (vu le nombre d'enfants peu élevé). A partir de septembre 2014, une troisième personne assurera une aide aux devoirs, dans les quatre implantations, de 15h30 à 16h30.
- A partir de 17h30, le personnel est réduit à 1 accueillante, et ce jusque 18h, sauf pour l'implantation de Jalhay où il y a 2 accueillantes jusque 18h vu que le nombre d'enfants est plus élevé.

Nouveau à partir de la rentrée 2014-2015 : accueil organisé lors des conférences pédagogiques. L'encadrement sera assuré de la façon suivante : 1 accueillante pour 8 à 12 enfants (selon l'âge de ceux-ci), avec un plafond maximum d'enfants. L'accueil se fera sur base d'une inscription au préalable auprès de la responsable de projet. Un formulaire d'inscription sera distribué aux parents avant la date de la conférence.

B. Projet éducatif

1. Principes psychopédagogiques

Les documents fondateurs de la pédagogie au sein des accueils extrascolaires sont :

- Le code de qualité de l'accueil (arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17/12/2003) qui préconise les principes fondamentaux d'un accueil de qualité pour les enfants de 3 à 12 ans.
- Le référentiel psychopédagogique de l'ONE qui insuffle, notamment, une professionnalisation des accueillantes en passant par un processus de formation.

La volonté de notre organisation est d'offrir un service de **qualité**, avec du personnel **qualifié**, où l'enfant puisse se poser dans un moment **d'accueil temps libre**. Il s'agit donc d'un temps différent de l'accueil scolaire!

Il faut entendre par accueil de qualité, un espace où l'enfant peut se poser, être écouté dans ses besoins et ses rythmes. Où il se sent en sécurité et dans un sentiment de bien-être. Il est encouragé dans ses projets et est initiateurs de ses jeux. Il apprend également la vie en groupe : règles à respecter, coopération, entraide, responsabilisation... Il est donc encadré par du personnel qualifié, formé ou une réelle pédagogie du bien-être est mise en place via des formations, des réunions d'équipe...

Les différents lieux d'accueil vont, progressivement, se transformer en espaces aménagés avec différents coins de jeux (déguisements, bricolage, poupées, jeux de construction, dînette, coin lecture et repos, jeux de société...). Chaque enfant pourra circuler librement et choisir s'il veut jouer ou simplement se reposer. Actuellement, même si l'espace n'est pas encore transformé, l'enfant a des jeux variés à sa disposition et peut choisir comment il veut occuper son temps.

Des activités diverses sont également proposées aux enfants par les accueillantes. Celles-ci sont directement en réponse aux demandes des enfants. Par ailleurs, elles mettent tout en œuvre pour susciter la créativité et l'autonomie de l'enfant. La valorisation est prépondérante afin de développer la confiance en eux.

2. L'accueil de l'enfant

Afin de répondre aux besoins de sécurité des enfants, les accueillantes ont un horaire fixe quant à l'organisation des accueils du matin et du soir.

Par exemple, c'est chaque fois la même accueillante qui fait **l'accueil** du matin. De cette manière, l'enfant est plus vite en confiance. Il peut se poser calmement et se sent en sécurité car il a, à chaque fois, la même personne pour l'accueillir. Un lien se crée, entre l'accueillante et l'enfant, et également, entre l'accueillante et les parents de l'enfant. Les échanges sont donc facilités et l'enfant se sent apaisé, en confiance, rassuré.

L'accueil, que ce soit le matin ou après l'école, est un moment primordial pour que l'enfant se sente bien. Il a besoin d'être accueilli c'est-à-dire qu'on lui octroie du temps, de l'écoute, de la disponibilité afin que le passage entre la famille et le lieu d'accueil se passe en douceur. Un temps d'accueil de qualité est donc indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer dans les différents temps de sa journée.

L'accueil sera également personnalisé pour un enfant qui n'est jamais venu à l'accueil extrascolaire et/ou qui n'est pas inscrit dans l'école de cet accueil extrascolaire. Des moments d'adaptation peuvent être organisés avec la responsable de projet. Un

entretien individuel avec les parents et l'enfant peut être rélisé si cela est nécessaire. Tout sera mis en œuvre pour que l'enfant puisse s'adapter au mieux et en douceur à son nouveau environnement.

3. L'accueil de l'après-midi

L'accueil après les cours de l'après-midi s'organise de la façon suivante :

A partir de la rentrée scolaire 2014, une « <u>aide aux devoirs</u> » est proposée aux enfants qui sont **inscrits** à l'accueil extrascolaire et qui **souhaitent** faire leurs devoirs.

Attention, il ne s'agit pas d'une école de devoirs. Celle-ci est encadrée par un enseignant. En aucun cas, il ne peut se substituer au rôle des parents. Le contrôle parental reste de mise sur la bonne réalisation des devoirs de leurs enfants. D'ailleurs, les enfants n'ont qu'un temps délimité pour **faire ou commencer** leurs devoirs !! Par ailleurs, si un enfant n'a pas la volonté de réaliser ses devoirs à ce moment-là, l'enseignant n'aura pas le temps de négocier avec lui pour le convaincre de les faire et sera renvoyé à l'accueil extrascolaire.

Concrètement, les enfants de **4**ème, **5**ème **et 6**ème années qui désirent bénéficier de cette aide peuvent s'y présenter à **15h30**. Dès 16h, ils peuvent quitter l'aide aux devoirs pour rejoindre l'accueil extrascolaire où ils peuvent goûter paisiblement. A **16h15** au plus tard, ils doivent rejoindre l'accueil extrascolaire. L'aide aux devoirs est terminée pour les grands, <u>même s'ils n'ont pas fini leurs devoirs</u>!

Pour les enfants de 1ère, 2ème et 3ème années, l'aide aux devoirs commence à 16h (pour ceux qui le souhaitent) et se termine à 16h30, <u>même s'ils n'ont pas fini leurs</u> devoirs!

Des règles seront posées par l'enseignant afin que le calme puisse régner. Ce qui permettra à chacun de faire ses devoirs en toute quiétude. Les enfants qui ne respecteront pas ces règles, seront également renvoyés à l'accueil extrascolaire.

De 15h30 à 16h, les enfants des sections maternelles jusqu'à la 3^{ème} primaire ont la possibilité de goûter.

Ensuite, les enfants de **1**^{ère}, **2**^{ème} **et 3**^{ème} années peuvent rejoindre l'aide aux devoirs ou rester dans le local de l'accueil extrascolaire pour jouer à différents jeux (au choix), se reposer ou encore participer à une activité (lorsqu'il y en a une qui est proposée). Cette activité peut être de la cuisine, du bricolage, un jeu extérieur, un sport...

L'aide aux devoirs se fera dans un autre local que celui de l'accueil extrascolaire.

Ce système est mis en place pour permettre aux enfants qui désirent travailler, de le faire dans le calme. Par ailleurs, ça permet aux accueillantes de ne plus remplir cette tâche et de dégager du temps pour qu'elles puissent s'occuper des autres enfants. Elles ne feront donc plus les devoirs avec les enfants.

4. Les collations et le goûter

29

Dans la mesure du possible, il est demandé aux parents de mettre une collation saine à leur enfant. L'éducation à la santé fait partie des objectifs du projet éducatif. La collation saine est vivement encouragée.

Il est à noter que les accueils extrascolaires des quatre implantations s'inscrivent dans un processus, progressif, de changement quant aux collations proposées. En effet, les enfants peuvent acheter une collation au sein même de l'accueil. Aucun soda n'est proposé et les aliments vendus vont être progressivement remplacés par un menu sain (composé avec l'aide d'une diététicienne). Un nouveau système de collations saines va donc être mis en place dans le courant de l'année académique 2014-2015.

5. Matériel de jeu mis à disposition et activités

Le matériel mis à disposition des enfants est renouvelé au bout d'un temps. L'enquête réalisée auprès des enfants, en janvier 2014, a permis d'avoir une visibilité sur les envies de jeux des enfants. Ceux-ci seront régulièrement sollicités afin de répondre aux mieux à leurs attentes.

Par ailleurs, le matériel acheté est étudié afin de répondre aux normes de sécurité ainsi qu'aux rythmes et besoins des enfants. Il est important que ces jeux puissent épanouir l'enfant et non l'exciter ou le stresser. Les jeux tels que Play-station, Nitendo-DS...ne seront pas admis car ils ne répondent pas aux critères suivis par le présent projet éducatif.

La notion de temps libre est prépondérante dans le choix du matériel et l'organisation d'activités.

L'enfant est encouragé à être initiateur de ses jeux. Les accueillantes ont un rôle régulateur dans le respect des rythmes et besoins de chaque enfant (qui dépend de son état émotionnel, de son âge, de son tempérament...). Elles veillent donc à offrir un panel de jeux et un aménagement de l'espace qui permettent de répondre à ces rythmes et besoins. Le résultat n'est pas dans une attente de production déterminée mais bien dans une démarche qualitative. Ce qui compte avant tout, c'est que chaque enfant se sente entendu, respecté dans ce qu'il vit, dans ce qu'il est, quelle que soit sa particularité ou sa différence.

6. Aménagement de l'espace

Il est prévu d'apporter des améliorations considérables dans l'aménagement de l'espace. Le but poursuivi est d'organiser l'espace de chaque accueil extrascolaire en différents coins aménagés où l'enfant peut circuler librement afin d'initier ses propres jeux.

Des travaux sont prévus à l'école communale de Jalhay ainsi qu'à Sart. Le local de l'accueil extrascolaire de l'implantation de Solwaster va également déménager dans un autre bâtiment.

7. Accorder du temps à l'accueil des parents

Accueillir l'enfant est certes important. Mais prendre le temps d'accueillir chaque parent l'est tout autant. Pour que l'enfant se sente bien, il faut qu'il puisse sentir que ses parents sont en confiance. Il est donc important que l'accueillante prenne un temps avec chaque parent afin d'être à leur écoute. Le temps consacré, même s'il est court, montre aux parents que l'accueillante a le souci de bien accueillir leur enfant pour qu'il puisse se sentir bien. Si l'enfant perçoit qu'il y a une véritable relation de confiance qui s'ins le entre les deux parties, alors il pourra se poser rapidement, être en confiance. Dans le cas inverse, il pourra être mal à l'aise, inquiet, angoissé, voir même en pleure. Ce climat de sécurité est donc primordial pour que l'enfant puisse s'épanouir et pour que les parents puissent quitter leur enfant en toute sérénité afin de remplir leurs tâches quotidiennes.

L'accueil du soir permet à l'accueillante d'échanger avec les parents. L'échange permet aux parents d'avoir un retour sur la journée de l'enfant (surtout s'il ne sait pas encore bien s'exprimer) ou de clarifier certains évènements passés durant la journée.

Les 1^{er} éducateurs de l'enfant sont ses parents. Il est donc primordial que le dialogue et la communication soient omniprésents avec l'accueillante. Les éléments apportés par les parents vont permettre à celle-ci d'offrir un accueil de qualité à l'enfant.

Ce processus d'échanges alimente :

- une continuité entre les différents temps de la journée de l'enfant.
- Une relation de confiance entre les parents et l'accueillante.
- Un sentiment de sécurité aussi bien pour les parents, l'enfant et l'accueillante.
- Une logique de partenariat avec les parents, l'établissement scolaire et l'accueil extrascolaire ou tout autre partenaire de l'accueil temps libre (ex. : après l'accueil extrascolaire, l'enfant rejoint seul son activité sportive qui a lieu dans l'école).
- Une complémentarité entre les parents et les accueillantes.

8. Un cadre sécurisant

Les règles de vie font partie intégrante d'un processus bien-traitant dans une vie en communauté. Il est donc naturel qu'un cadre soit posé. Il est important que celui-ci soit clair pour chacun. Les règles de vie à l'accueil extrascolaire sont les suivantes :

- Veiller aux règles de politesse (signe de respect entre les individus).
- Mettre ses papiers et déchets aux endroits prévus à cet effet.
- Ne pas blesser les autres, ni les pousser, ni les frapper ou les bousculer...
- Ne pas casser volontairement du matériel, ne pas lancer des objets.
- Ne pas crier, ni courir à l'intérieur.
- Jouer dans les espaces autorisés.
- Ranger le matériel utilisé, quand l'usage en est terminé, à l'endroit prévu à cet effet (manteau, mallette, jeux de société, matériel de bricolage, collation...).
- Au moment du départ de l'accueil extrascolaire, veiller à reprendre les objets et effets personnels.
- Ne pas sortir de l'enceinte de l'école sans autorisation préalable.
- Rester dans les espaces prédéfinis de l'accueil extrascolaire (espaces intérieurs et extérieurs).
- Ne pas escalader les murs ou passer en-dessous, au-dessus ou sur le côté des clôtures ou barrières.
- Lorsque l'enfant quitte l'accueil extrascolaire, celui-ci doit prévenir l'accueillante de son départ.

Lorsqu'un enfant se met régulièrement en danger; ou porte atteinte aux autres; ou encore détruit le matériel; ou ne respecte pas les règles de vie en groupe... il sera d'abord interpellé par l'accueillante. Celle-ci dialoguera avec lui, le fera réfléchir notamment sur les conséquences de ses actes et le préviendra des éventuelles sanctions. S'il continue, la sanction sera appliquée et ses parents seront avertis de son comportement. Si, malgré le cadre mis en place, il perdure dans son comportement inadéquat, l'enfant pourra être exclu de l'accueil extrascolaire pour un temps déterminé.

Par ces règles, l'enfant fait l'apprentissage de la vie en communauté. Il doit apprend**ge** à trouver un équilibre entre son égo et le bien-être de tous. Cet apprentissage est parfois difficile. Il est donc essentiel que le cadre posé soit :

- clair et communiqué aux enfants (par exemple par voie d'affichage) ;
- Géré avec calme par l'accueillante ;
- Avec un temps de mise à l'écart pour l'enfant s'il ne peut arriver à se calmer ;

- Avec un temps de discussion pour susciter la réflexion sur les conséquences des actes posés, sur le ressenti de l'enfant ainsi que sur sa motivation à agir de la sorte.
- Avec une communication clair de l'accueillante à l'enfant sur la sanction qui sera posée s'il ne respecte pas la règle. La sanction doit être juste et du même « degré » que « l'infraction », en relation avec la règle enfreinte et de la compétence de l'enfant. Exemple : imaginons un enfant qui jette volontairement les jeux de société par terre. Il pourrait avoir comme sanction de ramasser ces jeux, de les ranger et d'en être privé ce jour-là. Il pourrait peut-être être obligé de rester calme et assis sur une chaise pendant un temps déterminé afin de réfléchir sur ce qu'il a fait. Lorsqu'il sera calmé, l'accueillante pourra discuter avec lui pour réajuster les choses.

9. Professionnalisation des accueillantes

Les accueillantes actuellement en fonction vont suivre, à partir de septembre 2014, des formations en lien direct avec leur travail.

Une partie d'entre elles vont suivre une formation de 100h étalées sur 4-5 mois et relative au développement de l'enfant. D'autres, déjà qualifiées par leurs diplômes ou brevets, vont suivre une formation continue de 50h/3 ans. Les sujets choisis auront un lien direct avec leur métier.

D'ici 3 ans, elles s'inscriront toutes dans un processus continu de formation. C'est-à-dire qu'elles devront suivre 50 heures de formation (minimum) tous les 3 ans.

Par ailleurs, une responsable de projet qualifiée a été engagée depuis janvier 2014. Elle organise, entre autre, des réunions d'équipe ùavec les accueillantes afin de travailler, avec elles, leurs compétences sur le terrain.

Il est à noter que la commune investit dans de vrais contrats de travail et offre une véritable possibilité de carrière au sein de la commune. Ce qui a pour conséquence directe, que le personnel a envie de s'investir et de rester en place. Le personnel est donc stable. Ce qui est positif pour les enfants.

En outre, la commune sera attentive, en cas de remplacement ou de nouveaux postes à pourvoir, à engager du personnel déjà qualifié. Celui-ci devra également s'inscrire dans un processus de formation continue.

Fiche d'inscription 2014-2015

Destinée aux accueils extrascolaires des écoles communales de $Sart-Solwaster-Jalhay-Ti\`ege$

- Nom de l'enfant :			
*Personne(s) autorisée(s) à reprendre l'enfant (nom, prénom, lien de parenté) :			
st Veuillez entourer les moments où votre enfant est susceptible de fréquenter l'accueil extrascolaire $:$			
- Accueil du matin de 7h30 à 8h00 : □ oui □ non → □ lundi □ mardi □ jeudi □ vendredi - Accueil du soir de 15h30 à 18h00 : □ oui □ non → □ lundi □ mardi □ jeudi □ vendredi - Accueil du mercredi : □ oui □ non - Journées pédagogiques : □ oui □ non			
*Je souhaite que mon enfant participe à <u>L'AIDE AUX DEVOIRS</u> : \square oui \square non			
*Participation financière : voir Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.).			
*ARTICLE 13 DU R.O.I. – Droit à l'image J'autorise l'accueil extrascolaire à filmer ou photographier mon enfant : \square oui \square non			
*Responsable de l'enfant (personne à qui le service sera facturé) :			
- Nom :			
- Prénom :			
- Nº téléphone :			
- Adresse :			
Code postal Localité : QR-Code attribué			
Fait à :			
Date :			
l l			

*Une attestation en matière de frais de garde à joindre à la déclaration d'impôts vous sera transmise, au plus tard dans le courant du 2^{ème} trimestre de l'année civile.

Programme CLE 2014-2019 – Approuvé par la CCA du 2 juin 2014 et par le Conseil communal en

Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

Accueils extrascolaires des écoles communales de Jalhay









Ecoles de Sart, Jalhay, Solwaster et Tiège

Pouvoir organisateur : commune de Jalhay Responsable de projet : Johanne Libert

Accueillantes:

- Bernadette Wansart et Alice Wilkin (Sart). Téléphone : 087/47.54.89
 Françoise Fraikin et Christelle Lemaître (Tiège). Téléphone : 087/47.47.80
- Yvette Nizet (Solwaster). Téléphone : 087/47.42.73
- Fabienne Joslet et Maryse Meyer (Jalhay). Téléphone : 087/29.26.63

Article 1 - Périodes d'ouverture et horaires :

Le service est ouvert, en période scolaire, du lundi au vendredi de 7h30 à 08h15. Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h. Le mercredi de 12h à 15h.

Article 2 - Usagers bénéficiaires du service :

L'accueil extrascolaire est destiné :

- a) aux enfants qui fréquentent les établissements scolaires de la commune de Jalhay.
- b) aux enfants qui habitent la commune de Jalhay et qui ne fréquentent pas un établissement scolaire de la commune.

Article 3 - Modalités d'inscriptions.

Pour l'accueil extrascolaire:

- a) Votre enfant fréquente l'établissement scolaire : tout parent qui veut que son enfant puisse bénéficier de l'accueil extrascolaire de l'école doit l'y inscrire via la fiche d'inscription. Il doit également remplir la fiche individuelle de renseignements et avoir une copie du présent règlement d'ordre intérieur et pouvoir prendre connaissance du projet éducatif. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la commune www.jalhay.be ainsi qu'auprès des accueillantes sur le lieu de l'accueil de votre enfant. Le dossier doit être dûment complété et remis à l'accueillante de l'accueil extrascolaire.
- b) Votre enfant ne fréquente pas l'établissement scolaire et habite la commune de Jalhay: l'inscription doit obligatoirement se faire auprès de la **responsable de projet** avant que l'enfant n'intègre la garderie. Il convient donc de prendre rendez-vous au 087/379.123. Ou encore par e-mail à l'adresse suivante: johanne.libert@jalhay.be

Pour les conférences pédagogiques :

Les inscriptions se font obligatoirement auprès de la responsable de projet au 087/379.123 au plus tard une semaine avant le jour de la conférence. Le nombre d'inscrits sera limité et sera prioritairement réservégatix personnes qui travaillent et qui n'ont pas de solution de garde pour leur enfant.

Article 4 - Tarifs.

Dès le 1^{er} septembre 2014, il est établi pour une période expirant le 30 juin 2019, au profit de la commune, une redevance sur les garderies des écoles du matin et du soir. La redevance est due par la personne qui fait la demande.

Pour l'accueil extrascolaire :

La redevance est fixée comme suit:

- 0,75 euros par heure et par enfant les :
 - lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h00.
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h.
 - mercredi de 12h30 à 15h.

Toute demi-heure commencée est due.

• L'accueil extrascolaire ferme à 18h le lundi, mardi, jeudi et vendredi et à 15h le mercredi. Chaque parent est tenu de reprendre son enfant à l'heure impartie, sans quoi il lui sera réclamé 2,25 euros par ¼ h entamé.

Pour les conférences pédagogiques :

Le prix est fixé à 4 $\mathfrak E$ pour la demi-journée. Sont considérées comme demi-journées les plages horaires suivantes :

- Arrivée et départ entre 7h30 et 13h.
- Arrivée et départ entre 12h et 18h.

Le tarif est fixé à 8 € pour l'enfant qui vient une journée complète. Les heures d'arrivée et de départ sont au choix du parent.

A défaut de paiement à l'amiable, le recouvrement de cette redevance sera poursuivi par la voie civile.

Article 8 - Calcul du paiement et facturation

Chaque enfant inscrit à l'accueil extrascolaire reçoit un porte clé muni d'un QR-code d'identification. Le 1^{er} est gratuit. Il sera scanné chaque fois que l'enfant fréquente l'accueil extrascolaire. Les parents de l'enfant recevront une facture à domicile (tous les 2 mois).

En cas de perte du porte clé QR-code, celui-ci sera remplacé et vous sera facturé au prix d'1 € (cette somme sera ajoutée à la facture).

Il est à noter que la facture sera adressée à l'adresse reprise sur la fiche d'inscription. En cas de modification de l'adresse, veuillez en faire la communication auprès de l'accueillante ou de la responsable de projet le plus rapidement possible (idéalement dans les 15 jours).

Si vous n'habitez plus avec l'autre parent de l'enfant et que vous souhaitez que la facturation soit scindée en fonction de votre temps de garde, il faut impérativement :

- Demander un 2ème QR-code (à 1 €).
- Remplir une deuxième fiche d'inscription avec les coordonnées exactes.
- Il faudra communiquer à l'accueillante quel QR-Code il faut qu'elle active au moment où vous conduisez ou venez rechercher votre enfant à l'accueil extrascolaire.

Article 9 - Fonctionnement de l'accueil extrascolaire.

Une <u>aide aux devoirs</u> est proposée aux enfants qui sont inscrits à l'accueil extrascolaire. Celle-ci est encadrée par du personnel qualifié.

Pour les enfants de 4ème, 5ème et 6ème années, cette aide est organisée de 15h30 à 16h15. Dès 16h, ces enfants peuvent quitter l'aide aux devoirs pour rejoindre l'accueil extrascolaire où ils peuvent goûter paisiblement. A 16h15 l'aide aux devoirs est terminée pour les grands, même s'ils n'ont pas fini leurs devoirs.

Pour les enfants de $1^{\rm ère}$, $2^{\rm ème}$ et $3^{\rm ème}$ années, l'aide aux devoirs commence à 16h et se termine à 16h30, **même** s'ils n'ont pas fini leurs devoirs.

De 15h30 à 16h, les enfants de maternelle jusqu'à la 3ème primaire ont la possibilité de goûter. Ensuite, ils peuvent rejoindre l'aide aux devoirs ou rester dans le local de l'accueil extrascolaire pour jouer à différents jeux.

Article 10 - Règles de vie à l'accueil extrascolaire.

Chaque enfant sera attentif à respecter les règles de l'accueil extrascolaire :

- Veiller aux règles de politesse (signe de respect entre les individus).
- Mettre ses papiers et déchets aux endroits prévus à cet effet.
- Ne pas blesser les autres, ni les pousser, ni les frapper ou les bousculer...
- Ne pas casser volontairement du matériel, ne pas lancer des objets.
- Ne pas crier, ni courir à l'intérieur.
- Jouer dans les espaces autorisés.
- Ranger le matériel utilisé, quand l'usage en est terminé, à l'endroit prévu à cet effet (manteau, mallette, jeux de société, matériel de bricolage, collation...).
- Au moment du départ de l'accueil extrascolaire, veiller à reprendre les objets et effets personnels.
- Ne pas sortir de l'enceinte de l'école sans autorisation préalable.
- Rester dans les espaces prédéfinis de l'accueil extrascolaire (espaces intérieurs et extérieurs).
- Ne pas escalader les murs ou passer en-dessous, au-dessus ou sur le côté des clôtures ou
- Lorsque l'enfant quitte l'accueil extrascolaire, celui-ci doit prévenir l'accueillante de son départ.

Article 11 - Non-respect des règles de vie.

- Lorsqu'un enfant se met régulièrement en danger; ou porte atteinte aux autres; ou encore détruit le matériel; ou ne respecte pas les règles de vie en groupe... il sera d'abord interpellé par l'accueillante. Celle-ci dialoguera avec lui, le fera réfléchir notamment sur les conséquences de ses actes et le préviendra des éventuelles sanctions. S'il continue, la sanction sera appliquée et ses parents seront avertis de son comportement. Si, malgré le cadre mis en place, il perdure dans son comportement inadéquat, l'enfant pourra être exclu de l'accueil extrascolaire pour un temps déterminé.
- En cas de dommage matériel causé de manière volontaire, les parents seront tenus de rembourser la valeur à neuf du bien endommagé.

Article 12 - Autorisation de quitter seul l'accueil extrascolaire.

Dans tous les cas, l'enfant doit avoir au moins 6 ans et ses parents, ou tuteurs légaux, doivent signer l'autorisation parentale auprès de l'accueillante extrascolaire.

Article 13 - Droit à l'image.

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, il se peut que votre enfant soit photographié ou filmé lors d'une activité. Ces images peuvent être utilisées pour alimenter le site de la commune. Elles serviront à partager avec d'autres familles ce qui s'y passe. Elles peuvent également servir à documenter le travail réalisé. Tout parent qui n'est pas d'accord avec cette proposition doit l'indiquer sur la fiche d'inscription.

Article 14 - Objets personnels.

La commune n'est pas responsable de la perte d'objets personnels, ni des éventuels dégradations. Il est conseillé aux parents d'éviter que leur enfant apporte des effets personnels de valeurs à l'accueil extrascolaire.

Article 15 - Parents solidaires.

Il est demandé à chaque parent d'être attentif à la sécurité de tous les enfants. Il est donc important que les barrières de l'école soient systématiquement refermées après chaque passage. Merci d'y penser!

Administration communale de Jalhay Route de la Fagne 46 4845 Jalhay

36

Pour le pouvoir organisateur Eric Laurent Echevin de l'enseignement

Accueil extrascolaire - commune de Jalhay Confidentiel! Ecole fréquentée par l'enfant : Nom Prénom Fiche individuelle de renseignements **Informations personnelles** Adresse où vit l'enfant: Lieu et date de naissance Nom du médecin traitant N° tél. du médecin traitant En ordre de vaccination □ Oui \square Non Date de la dernière vaccination Vacciné contre le tétanos □ Oui □ Non Vignette mutuelle À coller ici Coordonnées des parents ou tuteurs Numéro de GSM | Tél. travail Nom et prénom Adresse du domicile Papa Maman Informations médicales en cas d'urgence En cas d'urgence, contacter : Au numéro tél. suivant :

*Groupe sanguin:

*Allergies à des médicaments :

Informations médicales

Votre enfant a-t-il des maladies ou pathologies pour lesquelles il doit suivre un traitement ou qu'il est utile que les accueillantes soient au courant (épilepsie, maladie cardiaque, affections de la peau, allergies, maux de tête, maux de ventre, Handicap)?
Si oui, quelle recommandation pouvez-vous donner?
<u>Autres informations</u>
Les activités préférées de mon enfant :
<u>Sieste – doudou – lange – mange seul</u> :
Y a-t-il des activités que votre enfant ne peut pas pratiquer ? :
Autre info facilitant l'accueil de votre enfant :
Je soussigné(e):: responsable légal de::

- Déclare que les informations reprises dans cette fiche sont exactes et complètes.
- Autorise, en cas d'urgence, la responsable ou l'accueillante à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour donner les premiers secours à l'enfant et/ou à faire appel à un médecin et/ou à un service médical d'urgence.
- Autorise l'accueillante, et ce sur ma demande et avec certificat médical, à effectuer une médicalisation ponctuelle.
- Déclare avoir pris connaissance du projet éducatif et du règlement d'ordre intérieur. Documents qui m'ont été remis lors de l'inscription de mon enfant. J'accepte et adhère aux modalités de fonctionnement de ceux-ci.

Date et signature (avec mention « lu et approuvé »):

Autorisation parentale Accueil extrascolaire de Tiège

Autorisation parentale Accueil extrascolaire de Solwaster

Je soussigné(e): (Nom et prénom)
Père — Mère — Tuteur — Autre (Biffer les mentions inutiles)
Autorise mon enfant:(Nom et Prénom)
→ À se rendre seul :
O Au cours de
O Il quittera les cours scolaires/ l'accueil extrascolaire àh
→ A se rendre seul :
O A l'accueil extrascolaire de l'école de Tiège, dès que le cours de
→ A retourner seul au domicile situé àles jours suivants
La commune de Jalhay n'est pas tenue responsable :
 En cas d'accident de l'enfant survenant pendant les trajets précités. Si l'enfant quitte, de son propre chef, l'enceinte de l'école lors des trajets précités.
Fait à Solwaster, le Signature :

Autorisation parentale Accueil extrascolaire de Sart

Je soussigné(e): (Nom et Prénom)
Père — Mère — Tuteur — Autre (Biffer les mentions inutiles)
Autorise mon enfant:(Nom et Prénom)
→ À se rendre seul :
O Au cours de
O Il quittera les cours scolaires/ l'accueil extrascolaire àhh
→ A se rendre seul : ○ A l'accueil extrascolaire de l'école de Tiège, dès que le cours de
→ A retourner seul au domicile situé àles jours suivants
La commune de Jalhay n'est pas tenue responsable :
 En cas d'accident de l'enfant survenant pendant les trajets précités. Si l'enfant quitte, de son propre chef, l'enceinte de l'école lors des trajets précités.
Fait à Sart, le Signature :

Autorisation parentale Accueil extrascolaire de Jalhay

Je soussigné(e	e): (Nom et Prénom)
Père – Mère – Tute	ur — Autre (Biffer les mentions inutiles)
Autorise m	non enfant:(Nom et Prénom)
→ À se rend	lre seul :
	s de qui a lieu einte de l'école.
0 Il quittera	directement au cours précité.
	dre seul : rueil extrascolaire de l'école de Tiège, dès que le cours de est terminé. Il sera à l'accueil extrascolaire de l'école
	h
	er seul au domicile situé àles
La commune de Ja	lhay n'est pas tenue responsable :
	ccident de l'enfant survenant pendant les trajets précités. quitte, de son propre chef, l'enceinte de l'école lors des trajets précités.
Fait à Jalhay, le.	Signature :

ANNEXE 2

demande agrément	oui.	ino	ino	ino
Autre	_	,	,	-
hsertion dans un processus de formation continue	voir tableau formations accueilantes ci- après	voir tableau formations accueillantes ci- après	roir tableau formations accueillantes ci- après	voir tableau formations accueillantes ci- après
Projet d'accueil joint	oui	oui	oni	in
personnel d'accueil (nbre et titre)	1 accueillante avec CESS sciences humaines 1 accueillante avec CESS hötellente (A parit de 09/2014 1 erseignant pour l'aide aux devoirs)	2 qualifiées : accueillante puéricultrice accueillante avec le brevet BCCV (A parir de 09/2014 1 erseignant pour "aide aux devoirs)	1 accueillante avec le CEB 1 accueillante avec CEB + études coffure (A partir de 09/2014 1 enseignant pour 'aide aux devoirs)	1 accueillante assistante-familiale et 0,75h aide-sanitaire (1 enseignant pour
РЕР	0,75/h	0,75/h	0,75/h	0,75/h
taux encadrement mercredi	1 pour 20	1 pour 20	1 pour 10	1 pour 1
horaire mercredi	12h-15h	12h-15h	12h-15h	12h-15h
taux encadrement	1 pour 44	1 pour 30 1 pour 18	1 pour 30 1 pour 40	1 pour 17 1 pour 18
horaire semaine (hors mercredi)	5j de 7h30-8h15 4j de 15h30-18h	5j de 7h30-8h15 4j de 15h30-18h	5j de 7h30-8h15 4j de 15h30-18h	5j de 7h30-8h15 4j de 15h30-18h
lieu d'accueil (classés par PO)	Ecole communale de Jalhay, rue de la Fagne 12 à 4845 Jalhay	Ecole communale de Sart, Arzaliers 1 à 4645 Sart	Implantation de Tiège. Tiège 81 à 4845 Jalhay	Implantation de Solwaster, Solwaster 14 à 4845 Jalhay
N°compte bancaire du PO.	BE71 0910 0043 0869	BE71 0910 0043 0869	BE71 0910 0043 0869	BE71 0910 0043 0869
Sorte d'activités	Accueil extrascolaire	Accueil extrascolaire	Accueil extrascolaire	Accueil extrascolaire
PO (nom et adresse)	Ville de Jaihay, rue de la Fagne 46 à 4845 Jaihay	Ville de Jalhay, rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay	Ville de Jalhay, nue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay	Commune Ville de Jalhay, rue de la Accueil Fagne 46 à 4845 Jalhay extrasco
forme juridique	Commune	Commune	Commune	Commune
50020				Pas encore (
	forme forme and resses bancaire du PO. (nom et adresse) Sorte N° compte juridique PO (nom et adresse) Sorte N° compte d'accueil (classés par PO) (hors mercredi) en cadrement mercredi mercredi mercredi commet d'accueil (classés par PO) (hors mercredi) en cadrement mercredi mercredi commet d'accueil professus sur l'accueil d'accueil d	forme tadresse Sorte	Table of the commune of a 485 Jahbay rue de la Accueil a Accueil a Sorte commune of a 245 Jahbay rue de la Accueil a Accueil a Sorte commune of a 485 Jahbay rue de la Accueil a Accueil a Accueil a Sorte commune of a 485 Jahbay rue de la Accueil a	Figure 45 4455 Jahray rate de la Accuseil e Accuseil Casses par PO) (hors metrored) commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate de Jahray, rate de la Accuseil activation of the Commune Ville de Jahray, rate d

Sk objective

Demande d'agrément pour les accueils extrascolaires des écoles communales Tableau des formations

LIEU D'ACCUEIL : Accueils extrascolaires des écoles communales de Jalhay, Tiège, Sart et Solwaster

FORMATION DE BASE

SITUATION
PROFESSIONNELLE
DATE
DENTRE
EN
FONCTION

IDENTITE

FORMATION CONTINUE

Commune de Jalhay OPERATEUR:

				_		ANNEYE 3					
				tation		ANNEXE 3			ster		
		_		Lieu de l'implantation	Jalhay	Tiège	Tiège	Jalhay	Sart	Sart	Solwaster
	THEMATIQUE DE LA FORMA- TION SUIVIE										
	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION										
	FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures)								à déterminer	à déterminer	
	FORMATION CONTINUE NOM DE L'ORGANISME SUIVIE (100h)** DE FORMATION				Organisé par la province	Organisé par la province	Organisé par la province	Organisé par la province	/	/	Organisé par la province
	FORMATION CONTINUE SUIVIE (100h) **				Prévu en 09/2014	Prévu en 09/2014	Prévu en 09/2014	Prévu en 09/2014	/	/	Prévu en 09/2014
	DIPLÔME DE BASE		Educatrice A1		CESS en sciences humaines	C.E.B. + coiffure	C.E.B.	CESS en Hôtellerie	Puéricultrice	BCCV	Assistante familiale et aide-sanitaire
	STATUT ACTUEL*		cop		CDI	СДД	СББ	CDI	CDD	CDI	CDD
1001	DATE D'ENTREE EN FONCTION	eil	1/01/2014 CDD		1/04/1991 CDI	1/09/2008 CDD	1/09/1994 CDD	1/09/2006 CDI	1/09/2009 CDD	1/11/1999 CDI	1/09/2011 CDD
	PRENOM	ı projet d'accu	Johanne		Joslet	Lemaïtre	Fraikin	Meyer	Wansart	Wilkin	Nizet
	WON	Responsable du projet d'accueil	Libert	Accueillant(e)s	Fabienne	Christelle	Françoise	Maryse	Bernadette	Alice	Yvette

Je soussignée Libert Johanne

atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.

Date et signature & 06 06 2014

44

Annexe 4

Résultats enquête Parents Etat des lieux Accueil Temps Libre Commune de Jalhay - Décembre 2013

La population Jalhaytoise s'élève à **8.428 habitants** au 23/10/2013.

Sur l'entité de Jalhay, il y a 889 enfants de 2 ans ½ à 12 ans dans 609 familles de la commune.

- → 36 %, soit 218 familles, mettent leurs enfants dans des écoles situées hors commune.
- → 64 %, soit 392 familles, mettent leurs enfants dans des écoles de l'entité (écoles communales de Sart, Jalhay, Solwaster et Tiège).

699 questionnaires ont été distribués ou envoyés.

- → 484 dans les écoles de l'entité.
- → 215 par courrier postal aux parents qui ont des enfants entre 2 ans ½ et 12 ans (liste du registre national) et qui ne fréquentent pas les écoles de l'entité.

Réponses obtenues : 259 soit 37 %

247 questionnaires sont revenus complétés des écoles.

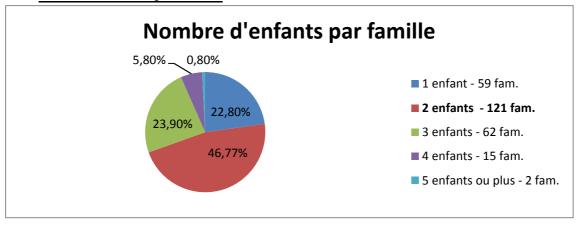
12 questionnaires de parents dont les enfants vont à l'école hors entité.

Sur les 259 familles:

- 10 %, soit 25 familles, habitent hors commune et mettent leurs enfants dans les écoles de l'entité.
- 90 %, soit 233 familles, habitent dans la commune.

259 familles ont répondu au questionnaire - résultats

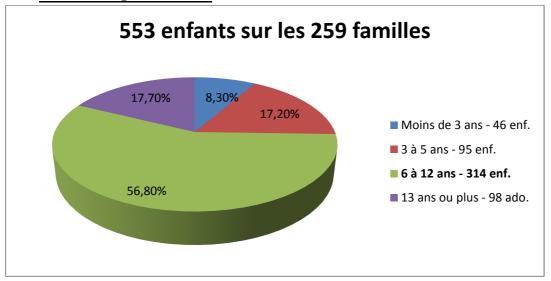
1. Nombre d'enfants par famille



On peut clairement constater que les familles avec 2 enfants sont majoritaires.

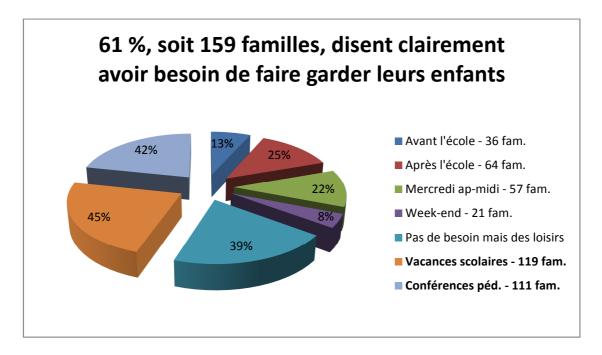
45

2. Tranches d'âges des enfants



On peut clairement constater que la tranche d'âge 6-12 ans est nettement majoritaire.

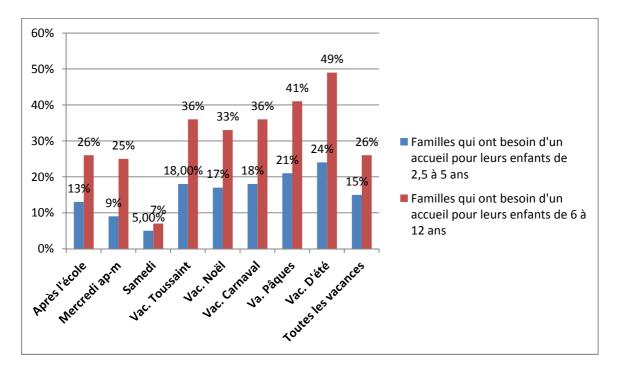
3. Besoins des familles en termes d'accueil temps libre



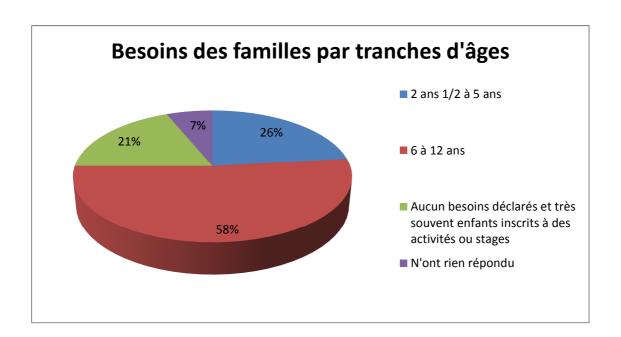
Remarque : les 39 %, soit 100 familles, représentent les familles qui disent ne pas avoir de besoins en terme d'accueil temps libre de leurs enfants. Or, à la lecture des réponses, on constate qu'une majorité de ces familles ont des activités planifiées pour leurs enfants après l'école ou pendant les vacances scolaires. On peut donc émettre l'hypothèse que leurs enfants ont des activités par choix et non par nécessité.

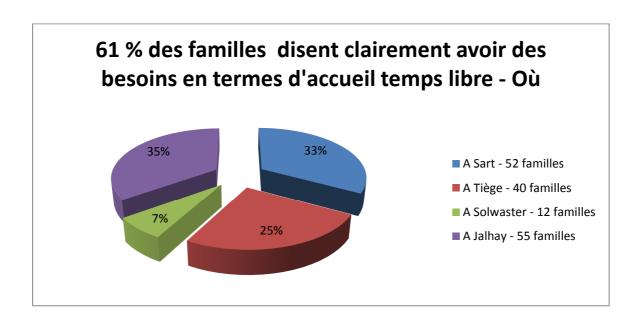
On peut clairement constater que les besoins de faire garder les enfants sont nettement plus importants pendant des vacances scolaires et lors des conférences pédagogiques.

Deux tranches d'âges ont été ciblées : les 2,5-5 ans et les 6-12 ans.



On peut clairement constater que les besoins sont plus importants pour les enfants de 6 à 12 ans pendant l'ensemble des vacances scolaires et plus particulièrement pendant les vacances d'été pour les 2 tranches d'âges.

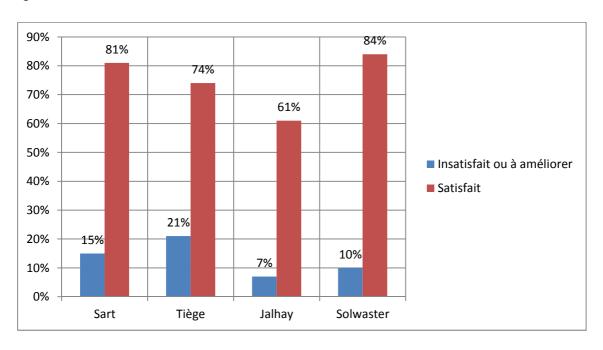




4. Qualité de l'accueil des « garderies » scolaires dans les écoles communales de l'entité :

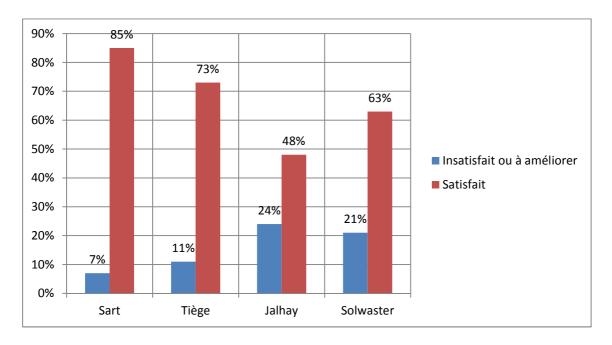
Taux de satisfaction des parents :

Qualité de l'accueil



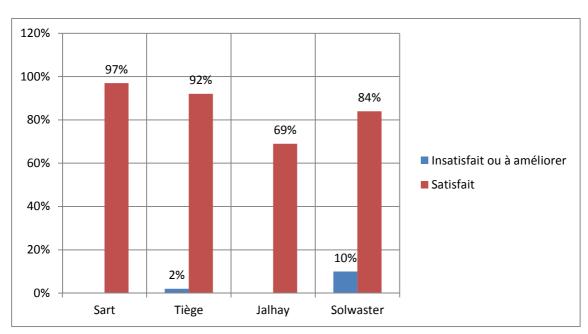
Dans l'ensemble, les parents semblent contents de l'accueil proposé lors des garderies scolaires. Un haut taux de satisfaction est à noter à Solwaster et à Sart.

Qualité des collations proposées

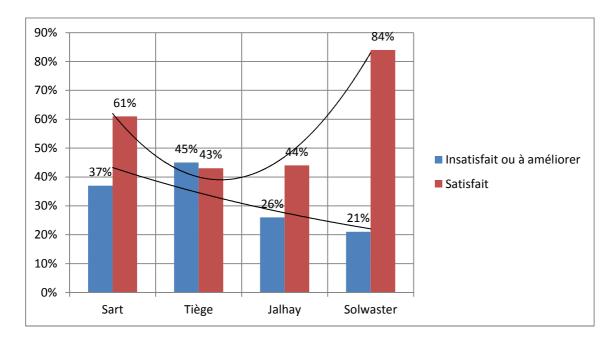


La qualité des collations proposées est fortement à améliorer à Jalhay et à Solwaster. Souhaits des parents de voir plus de collations saines.

Proximité du lieu

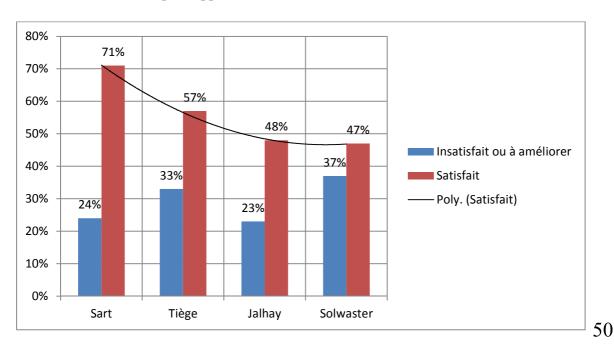


Tarifs



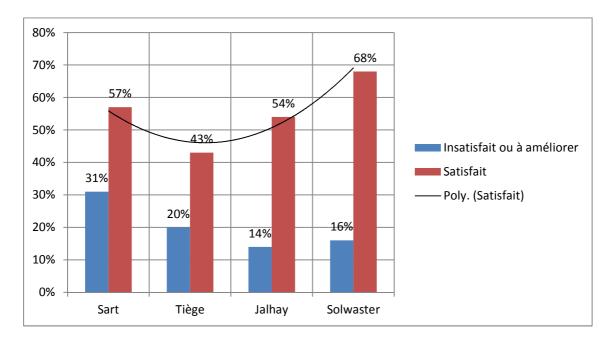
En moyenne, pour les 4 implantations, 32 % des parents ne sont pas contents des tarifs appliqués. Certains souhaiteraient une dégressivité du prix pour les familles nombreuses. Par ailleurs, vu l'augmentation des prix, ils trouveraient normal que des activités soient proposées aux enfants, et non une simple surveillance.

Nombre d'encadrantes par rapport au nombre d'enfants



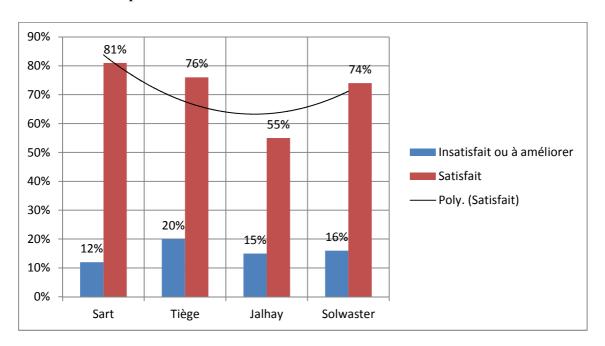
En moyenne, pour les 4 implantations, 29% des parents souhaitent une amélioration du taux d'encadrement. Trop peu de personnel par rapport au nombre d'enfants.

Personnel suffisamment formé et qualifié



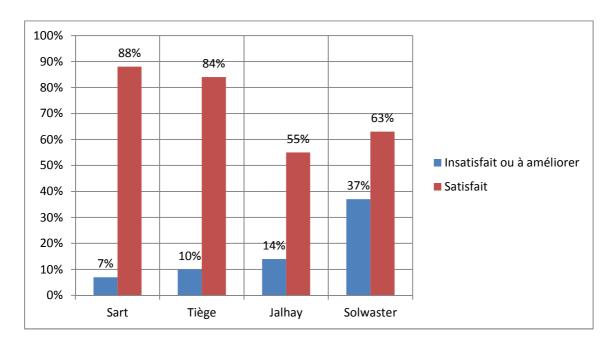
Toutes les écoles sont en-dessous des 70 % de satisfaction et le taux d'insatisfaction est élevé (de 16 à 31 %).

Matériel mis à disposition des enfants



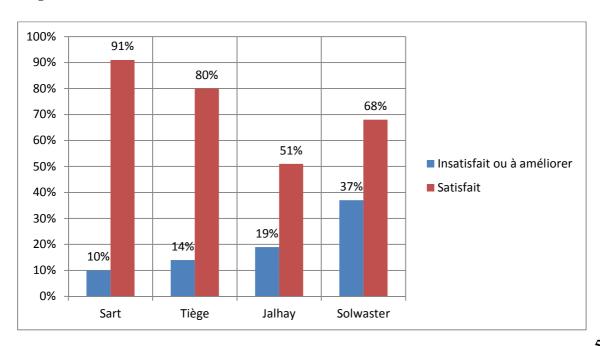
Il est à noter qu'à Jalhay les jeux vidéo ne sont pas appréciés par certains parents.

Bâtiment/infrastructure



Il est à noter que même si le taux de satisfaction est de 63 % pour l'école de Solwaster, 37 % sont insatisfaits ou souhaitent une amélioration. A Tiège, à cause des fenêtres au plafond, le bâtiment est surchauffé et les portes sont très souvent ouvertes, ce qui déplaît à de nombreux parents pour la surveillance des enfants. La cour n'est pas visible du lieu d'accueil, et donc pas de surveillance. Par ailleurs, le parking est trop petit.

Plages d'ouverture - Horaires



C'est à Jalhay et à Solwaster qu'il y a le plus de demandes pour élargir les plages d'ouverture. Pour Solwaster, ouvrir plus tard le soir. Pour Jalhay, ouvrir à partir de 7h du matin et ouvrir plus tard le soir et le mercredi après-midi.

Que peut-on retirer de ces informations concernant les garderies ?

Prenons comme base de référence 70% comme taux acceptable de satisfaction. On peut également considérer qu'un taux de satisfaction de 40 % devient critique et doit porter sur des améliorations dans le futur.

Si on regarde le graphique de la « qualité de l'accueil », on peut considérer que dans l'ensemble, les parents sont contents des services rendus dans les conditions dans lesquelles les accueillantes doivent travailler, et ce pour les 4 implantations.

Les parents sont particulièrement insatisfaits des tarifs demandés. De manière générale cela concerne 32 % des parents avec une pointe significative au niveau des écoles de Jalhay, Tiège et Sart.

Prenons chaque implantation séparément maintenant.

- 1) A la lecture des résultats pour <u>l'école de Jalhay</u>, on constate que tous les paramètres évalués (matériel, horaires, qualification du personnel, bâtiment, horaires...) sont en-dessous du seuil de 55%. Les points les plus insatisfaisants, pour les parents sont :
 - Le nombre d'encadrants par rapport au nombre d'enfants.
 - Les collations proposées.

Le taux de 61 % de satisfaction pour la qualité de l'accueil est donc positif quand on voit le mécontentement des parents pour les autres paramètres.

2) <u>L'école de Sart</u> récolte un taux de satisfaction important dans tous les domaines, et plus particulièrement au niveau de la qualité de l'accueil, de la proximité du lieu, de l'infrastructure, du matériel mis à disposition et des collations proposées.

Une amélioration pourrait être apportée au niveau de la formation du personnel.

3) Les parents de <u>l'école de Tiège</u> sont très largement satisfaits de la **proximité et des horaires** d'ouverture ainsi que de l'infrastructure. Avec un bémol toutefois au niveau de l'impossibilité de surveiller la cour (cfr. commentaires après le graphique « bâtiment/infrastructure »). Ils sont également satisfaits des collations proposées et du matériel mis à disposition.

Les deux points importants où les parents souhaitent une amélioration sont le nombre d'encadrants par rapport au nombre d'enfants ainsi que la formation du personnel.

4) Les parents de <u>l'école de Solwaster</u> sont très **contents de la qualité de l'accueil** accordés à leurs enfants. Ils apprécient la **proximité du lieu** ainsi que le matériel proposé. Ils ne rouspètent pas trop sur l'augmentation des tarifs. Ils sont très contents des cours de langues qui sont organisés par l'association de parents de Solwaster.

Les points à améliorer sont l'infrastructure, le nombre d'encadrantes par rapport au nombre d'enfants ainsi que les collations proposées. 37% des parents sont insatisfaits des plages horaires d'ouverture.

Après lecture de ces résultats, on peut donc dégager différents paramètres où les parents aimeraient voir une amélioration pour les 4 implantations :

- Nombre d'encadrantes par rapport au nombre d'enfants.
- Qualification et formation du personnel encadrant.
- Tarifs.

<u>Remarque</u> : il serait intéressant de refaire une moyenne du nombre d'enfants présents dans les garderies afin d'identifier où se situent les besoins pour le nombre d'encadrantes présentes par rapport au nombre d'enfants présents.

Pour les autres paramètres le taux d'insatisfaction est quand même plus important pour l'école de Jalhay, et donc plus urgent.

Pour l'infrastructure, il ressort que les parents souhaiteraient vivement une amélioration pour les écoles de Jalhay et de Solwaster.

Autres constats:

- → Les parents aimeraient davantage de cours extrascolaires organisés au sein de chaque école.
- → Les parents aimeraient une aide qualifiée aux devoirs, soit une étude appropriée endehors de la garderie, soit une école de devoirs.
- → Les parents aimeraient aussi disposer d'un service de remédiation le mercredi après-midi (surtout à Jalhay).
- → Les parents sont en demande de cours de langues étrangères après l'école.

5. Activités et stages proposés en-dehors des temps scolaires

Les parents ont mis en avant quatre organisations pour le professionnalisme des encadrants :

- La Maison des Jeunes de Sart/Jalhay.
- L'Unité scout de Sart/Tiège.
- Les stages organisés à Tiège, pendant les vacances scolaires, par un groupe d'enseignants (responsable : Thierry Closset). 54
- L'ASBL « Atout Sens » pour la psychomotricité (à Sart).

Souhaits et besoins des parents pour les stages, ce qui ressort en priorité (selon les commentaires émis sur les questionnaires) :

- Stages variés pendant toutes les vacances d'été dans les différentes implantations, et aussi pour les filles.
- Organisation d'une plaine communale pour toutes les vacances d'été, avec du personnel qualifié, à prix démocratique, avec une plage horaire large (7h/8h 18h).
- Stages multisports comme Dimension Sports mais sur Jalhay.
- Stages variés avec du personnel qualifié comme le théâtre, les arts plastiques, la nature, les expériences scientifiques, faire des cabanes, les vieux métiers, bricolage, musique... autres que les sports, à prix abordables.
- Avoir davantage de stages car il n'y a pas beaucoup de places disponibles.
- Stages pour les moins de 6 ans (pratiquement rien n'est organisé pour eux).
- Stages pour l'apprentissage des langues étrangères (7%).
- Quelques parents souhaiteraient avoir des activités à la journée pendant les vacances, voir à la demi-journée autres que du sport.

Souhaits et besoins des parents pour les activités organisées en semaines, après l'école :

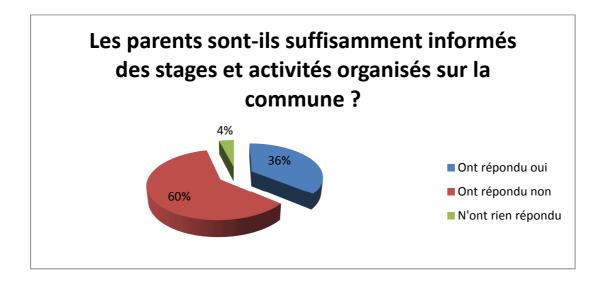
- Organisation d'activités directement sur le site de chaque école, plus variées, autres que du sport. Et ce, dès 15h30. Activités encadrées par du personnel qualifié.
- Ecole de devoirs et/ou remédiation après l'école ou le mercredi après-midi (8 %).
- Davantage d'activités le mercredi après-midi.

Autres souhaits des parents :

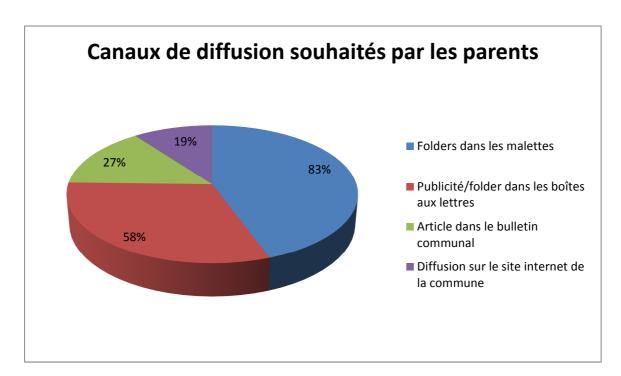
- Avoir un hall omnisports sur la commune.
- Avoir un espace plaine de jeux.
- Deux familles ont le souhait de voir leur enfant « différent » être intégré dans des activités avec d'autres enfants, encadrés par du personnel qualifié. Ces mêmes familles souhaiteraient avoir un espace de parole pour les parents d'enfants différents.
- Quelques parents apprécieraient un service de garde d'enfants malades.

55

6. Diffusion et information des activités sur la commune



Il est donc évident que les parents ne sont pas suffisamment informés des stages et activités sur la commune.



Conclusion générale

Les parents souhaitent que leurs enfants soient encadrés par du personnel qualifié (garderies, activités extrascolaires, stages...). Au niveau des garderies scolaires, nombreux parents trouvent que le personnel qui encadre les enfants n'est pas en nombre suffisant par rapport au nombre d'enfants et pourrait être davantage formé.

Par ailleurs, ils aimeraient davantage d'activités après l'école dans chaque implantation scolaire.

- → 45 % des parents aimeraient davantage de stages qui touchent différents domaines (nature, théâtre, activités artistiques, vieux métiers, expériences scientifiques...), qui couvrent toutes les vacances d'été, avec suffisamment de places d'accueil disponibles, avec des plages horaires plus larges et qui correspondent au monde du travail (7-8h jusque 17-18h).
- → 42% des parents aimeraient que des accueils soient organisés lors des conférences pédagogiques des enseignants.
- → Demande des parents qu'il y ait une plaine communale qui soit créée durant toutes les vacances d'été, à un prix abordable, surtout à Jalhay.
- → Certains parents aimeraient qu'il y ait des cours de langues étrangères qui soient organisés comme à l'école de Solwaster ainsi que des stages pendant les vacances scolaires (7 %).
- → Une demande des parents est également faite pour les moins de 6 ans (peu de stages et d'activités pour eux).

Autre demande des parents : avoir une aide qualifiée pour la réalisation des devoirs, en-dehors de la garderie, et ce pour chaque implantation scolaire. Cela pourrait avoir la forme d'une école de devoirs ou d'une étude bien encadrée avec des professionnels (6%). Autre souhait : avoir de la remédiation qui soit organisée le mercredi après-midi, plus particulièrement sur Jalhay même.

Il est à noter qu'actuellement, 56% de la population enfantine est représentée par des 6-12 ans, contre 17 % pour les 3-5 ans et 17 % pour le 13 et +.

La diffusion et l'information des activités et stages sur la commune auprès des parents n'est pas suffisante, il y a un véritable travail à faire pour l'améliorer.

Annexe 5

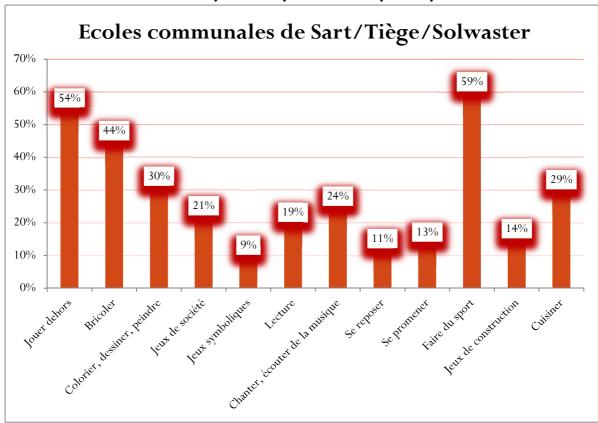
Résultats de l'enquête enfants

Etat des lieux - Accueil Temps Libre Commune de Jalhay - Février 2014

Les enfants de 6 à 12 ans

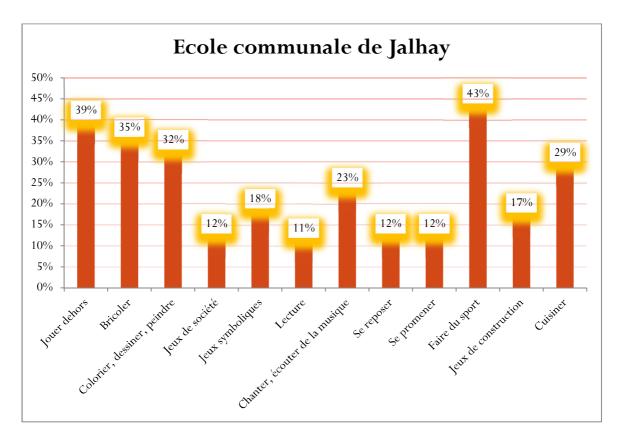
Au total, 272 enfants sur 456, soit 59 % de l'enseignement primaire ont répondu au questionnaire distribué dans les 4 implantations. Les résultats de Jalhay et ceux de Sart-Tiège-Solwaster sont volontairement scindés. Mon optique est de mieux connaître les besoins des enfants dans chaque entité afin de mieux organiser les activités après l'école et celles pendant les vacances scolaires.

1. Les activités que les enfants aiment faire après l'école



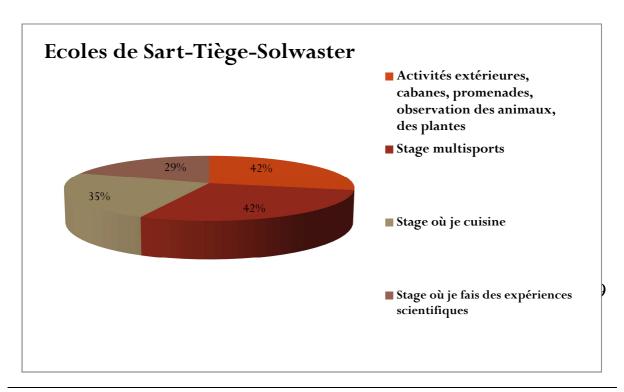
Les 3 activités préférées des enfants dans ces écoles sont faire du sport, jouer dehors et bricoler. Les autres activités appréciées des enfants sont colorier, dessiner, peindre et cuisiner.

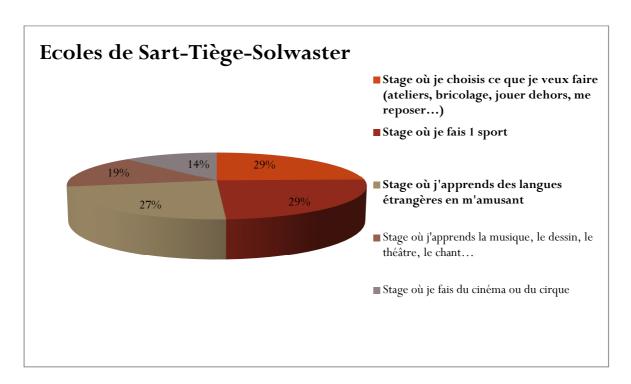
58



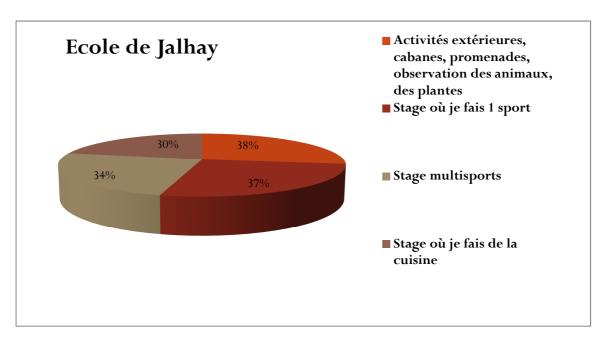
Les 3 activités préférées des enfants à l'école de Jalhay sont faire du sport, jouer dehors et bricoler. Les autres activités appréciées des enfants sont colorier, dessiner, peindre et cuisiner.

2. Les activités que les enfants aiment faire pendant les vacances

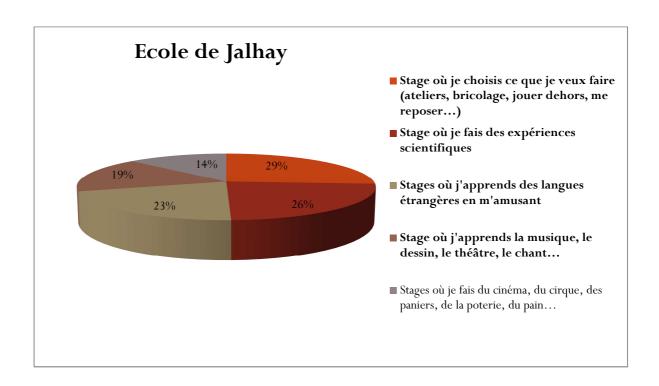




Il est à noter que les sports les plus appréciés sont le football pour les garçons (27%) et l'équitation pour les filles (8%).



Il est à noter que les sports les plus appréciés sont le l'équitation pour les filles (12%), le football pour les garçons (7%) et le tennis (5%). 60



A la lecture de ces données, on peut constater que la préférence des enfants va à l'unanimité :

- 1) Aux activités extérieures où ils jouent avec d'autres enfants, font des cabanes, font des promenades, découvrent la nature, les animaux...
- 2) Aux stages où ils font du sport.
- 3) Aux stages où ils font de la cuisine.
- 4) Aux stages qui permettent à l'enfant de choisir ses activités (ateliers bricolage, lecture, jeux de société..., jeux extérieurs, sports...ne rien faire, se reposer).

Les enfants de 2,5 à 5 ans

Il a été plus difficile d'obtenir des résultats probants pour cette catégorie d'âge. 70 questionnaires soit 35 % des enfants de maternelle me sont revenus mais pas complétés comme demandé (pour la majorité). Ils sont donc difficilement exploitables pour tirer des statistiques. Toutefois, à la lecture de ceux-ci, on peut dégager les constats suivants :

1. Les activités que les enfants aiment faire après l'école

Par ordre de préférence :

- 1) Jouer à des jeux symboliques comme voitures, playmobiles, poupées, institutrice....
- 2) Jouer dehors.
- 3) Colorier, dessiner, peindre.

2. Les activités que les enfants aiment faire pendant les vacances

Par ordre de préférence :

- 1) Stage avec des activités extérieurs, cabanes, jouer avec d'autres enfants, se promener, observer des animaux, les plantes, la nature.
- 2) Stage où l'enfant pratique un seul sport. Beaucoup d'enfants apprécient l'équitation.
- 3) Stage de cirque.